

LE THÉÂTRE de HAÏPHONG



Coll. Dieulefils

ANTÉCÉDENTS

HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 5 mai 1894)

Mardi soir a eu lieu la cinquième soirée donnée par la troupe théâtrale de passage et nous pouvons être assurés de ne pas nous ennuyer, dans quelques jours, à Hanoï. Mme Lamberty, à elle seule, et en quelques minutes, se chargera de nous dérider. Son répertoire moderne remettra un peu en humeur les vieux colons endurcis.

À Haïphong, les représentations sont très suivies, mais le piano seul est un peu maigre comme accompagnement. À Hanoï, on pourra faire beaucoup mieux, en lui adjoignant quelques instruments, ce qui formera un petit orchestre ; cela est faisable et, de cette façon, on aura un petit théâtre complet.

La partie concert est très bonne. M. Dethurens est un artiste de beaucoup de talent, excellent baryton dont la voix puissante est mal à l'aise dans un local aussi petit que la salle de Haïphong. M. Montclair est un diseur, bon comédien et excellent dans tous ses rôles. MM. Ferret et Moizard sont très agréables. Les dames sont jeunes et chantent gentiment.

Nul doute qu'à Hanoï, les représentations ne se prolongent, et, peut-être, avec les éléments dont on dispose dans la capitale, M. Montclair pourra-t-il arriver à présenter des productions bien montées, en demandant pour certaines représentations le concours de quelques artistes du théâtre de la Citadelle.

HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1894)

Dans sa dernière séance, le conseil municipal d'Haïphong a réglé la question du théâtre.

Il y a décidé de louer l'immeuble de M. Samuel¹, square Paul-Bert, pour trois ans.

Le rez-de-chaussée, seul, sera transformé en salle de spectacle et l'étage sera utilisé pour loger plus tard la chambre de commerce.

LA TROUPE THÉÂTRALE À HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1894)

Dimanche soir, la troupe Debry a donné sa première représentation à Haïphong, en jouant la *Mascotte*.

Avant d'aller plus loin, disons de suite quelques mots de l'aménagement de la salle. Il était difficile de trouver un local assez vaste pouvant suffire à toutes les exigences ; force a été de se contenter des ressources qu'offrait l'immeuble, appartenant à M. Samuel, et qui se trouve situé au coin de la place Nationale et du boulevard Paul-Bert, près de l'appontement du Song-tam-Bac. La grande salle du rez-de-chaussée, dans laquelle fut donné, au commencement de l'année, le dernier banquet offert à M. de Lanessan avant son départ pour France était assez grande ; malheureusement, la disposition des piliers en fonte qui soutiennent le plafond ne permettait pas d'employer

¹ [Samuel Samuel](#) (1842-1901) : négociant, propriétaire et investisseur à Haïphong.

la salle dans le sens de sa longueur et les travaux publics furent obligés d'aménager la scène en la plaçant sur la partie la plus large de la salle. Les cinq baies donnant sur le boulevard Paul-Bert furent transformées, fort adroitemment, en loges et 240 spectateurs bien placés peuvent assister aux représentations.

La scène est peu profonde, mais assez large. Des deux côtés se trouvent les loges des artistes, cachées au public par une cloison allant du plancher au plafond. La décoration est très gentiment exécutée et le rideau ainsi que les décors ont été brossés avec beaucoup de goût. Ils sont, du reste, l'œuvre de MM. Réquillard et Hauser, deux artistes bien connus dans l'quartier de la rue

de la Volaille à Hanoï, où ils ont peint tous les décors du Théâtre chinois.

M. le résident maire a, du reste, reconnu fort galamment le travail de nos artistes amateurs en offrant à M. Réquillard, au nom du conseil municipal, une superbe garniture de boutons en or.

Dimanche soir, la salle était non seulement comble, mais M^{me} la directrice s'était vue obligée, à son grand regret, de refuser 30 à 40 fauteuils. Quant aux logis il n'y fallait plus songer depuis longtemps. Toute la population s'était donné rendez-vous pour entendre les sympathiques artistes de M^{me} Debry. Nous ne ferons pas le compte rendu de la façon dont a été jouée la *Mascotte* ; nos lecteurs savent ce que nous en avons dit à propos des représentations antérieures de la pièce données à Hanoï ; nous dirons seulement que les rôles ont été bien tenus, et les spectateurs ont été unanimes à reconnaître qu'ils auraient quelques bonnes soirées, bien amusantes, à passer cet hiver. Les bravos n'ont pas manqué et plusieurs morceaux, ainsi que le final de l'œuvre, ont été bissés.

Nous félicitons les pensionnaires de M^{me} Debry d'avoir su, par leur bonne interprétation et leur excellente exécution, conquérir du premier coup les sympathies du public haïphonnais, et nous croyons pouvoir assurer que les auditeurs et les artistes ont été fort satisfaits les uns des autres. Les appréhensions que pouvaient avoir ces derniers ont dû disparaître complètement dès cette première représentation.

Le Monsieur de l'orchestre.

HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1894)

Dimanche, dans l'après-midi, un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé à M^{me} Debry, notre sympathique directrice de théâtre.

Revenant d'un pique-nique à la montagne de l'Éléphant avec une partie de sa troupe, sa voiture a failli verser dans une énorme crevasse au milieu de la route. On devrait bien veiller à ce que les indigènes ne coupent pas les routes pour faire passer l'eau d'une rizière dans l'autre sans se donner la peine d'étayer par des planches les trous qu'ils font et recouvrent simplement de terre. Il arrivera un jour de graves accidents si l'on n'y veille.

HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1895)

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 5 juillet, sous la présidence de M. le résident maire. Étaient présents : MM. Brousmiche, Peyre, Berthoin, Linossier, Gounelle, Sintas, Grelier ; Tran-van-Can, Nam-sinh, Tuc-kin-Luc et Yen-tai-Ling.

Absent excusé : M. Rey.

L'objet de la réunion est surtout la question du théâtre. L'immeuble Samuel, loué pour plusieurs années et approprié à cette destination sous l'ancien conseil, n'offre pas les conditions d'acoustique voulues, les loges y sont mal aménagées, etc., etc.

L'un des membres préconise la construction d'une grande paillote. M. Brousmiche propose alors de demander au Protectorat la disposition d'une grande salle, située dans l'un des bâtiments du groupe scolaire, en face de la résidence-mairie, bâtiment qui ne peut servir utilement aux écoles. Cette salle a les dimensions voulues en hauteur, longueur et largeur. Enfin, quelques travaux de très peu d'importance suffiraient pour y aménager des loges convenables.

Comme l'avis est très sensé, ce n'est pas l'avis de tout le monde, et finalement, le Conseil renvoie la fin de la discussion à lundi prochain, après avoir chargé la commission des travaux publics de se réunir, et de donner son avis sur l'adaptation possible de cette salle comme salle de théâtre.

Puis... la séance est levée. Pour peu que l'on renvoie de huitaine en huitaine, la troupe théâtrale sera arrivée, et rien ne sera fait.

UN THÉÂTRE À HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 4 septembre 1897)

Une erreur de mots commise par un de nos confrères de Haïphong. — *projet de théâtre* mis pour *projet de programme de concours pour la construction d'un théâtre*, [a valu au] *Courrier d'Haïphong* une lettre de M. Grelier², architecte et conseiller municipal, dans laquelle il nous apprend que ses collègues de la commission des Travaux publics, au conseil municipal, l'avaient chargé d'élaborer ce projet de programme de concours, ce qu'il a fait, mais qu'à la discussion au conseil, discussion dont nous avons vainement cherché les traces dans les journaux locaux, son projet aurait reçu de telles modifications qu'il lui est impossible aujourd'hui, sous peine de paraître complètement ignorer la question, d'en accepter la paternité.

Nous allons donc examiner le projet de concours présenté par M. Grelier et indiquer les modifications qui y ont été faites. Peut-être nos lecteurs trouveront-ils, comme nous, que bien des choses intéressantes sont contenues dans les articles qui constituent le programme en question. En tout cas, nous tenons à déclarer *a priori*, que sauf la modification de 25.000 francs de rabais, apportée au prix proposé, les autres changements s'expliquent et nous paraissent des plus rationnels.

Voici donc l'œuvre de M. Grelier :

VILLE DE HAÏPHONG PROGRAMME D'UN CONCOURS POUR LA Construction d'un théâtre Ouverture du concours

² Ernest Jacques Grelier : né à Angoulême (Charente), le 29 avril 1851. Fils de François Grelier, menuisier, domicilié à « Bacanau » [Baconneau], commune de Puymoyen, et de Marie Clochard. Marié le 21 novembre 1893 à Haïphong, avec Anna Berthe Meriel, née à Conches-en-Ouche (Eure) le 27 juin 1859. Élu conseiller municipal de Haïphong en 1895 avec 28 voix sur 340 inscrits. Il s'occupe en 1897 d'organiser le concours en vue de la construction du théâtre de Haïphong. Architecte du cercle du commerce et de l'hôtel du commerce. Il figure encore sur la liste des électeurs à la chambre de commerce pour 1902. Puis on perd sa trace.

La ville de Haïphong ouvre un concours public pour l'étude d'un projet relatif à la construction d'un théâtre.

Délai

Ce concours, ouvert par la publication du présent programme, sera clos trois mois après l'approbation au conseil, à cinq heures du soir

Sous aucun prétexte, il ne sera accordé de sursis aux concurrents, et, passé ce délai, aucun projet ne sera reçu.

Pièces de projet

Chaque projet présenté devra comprendre un plan pour chaque étage de la construction ;

Une façade principale ; I

Une façade latérale ;

Une coupe longitudinale dans l'axe ;

Au moins une coupe transversale sur la partie la plus intéressante de l'édifice ;

Les plans à l'échelle de 0 m. 01 pour un mètre ;

Les façades et coupes à l'échelle de 0, 2 pour un mètre ;

Un devis descriptif indiquant le mode de construction et de décoration ; les systèmes d'éclairage, de ventilation, distribution d'eau, etc., — adoptés par le concurrent ;

Un devis estimatif de tous les travaux et de toutes les dépenses libellé en francs.

Ce devis ne devra pas dépasser cent mille francs.

Les concurrents seront libres de joindre à leur projet tous les détails et renseignements qu'ils croiront devoir être utiles à l'intelligence parfaite de leur ouvrage, le mode et les conditions de paiement par annuité, etc., etc.

Désignation des projets et signature

Les projets ne seront pas signés ; chacune des pièces de chaque projet portera une inscription, devise ou épigraphe, laquelle sera reproduite sur une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur et son adresse.

Remise des projets

Les projets seront adressés au résident maire de Haïphong et devront être parvenus au secrétariat de la mairie, au plus tard le quinze novembre 1897, à cinq heures du soir, terme de rigueur.

Il en sera délivré un récépissé sur demande des déposants.

Exposition publique

À partir de l'époque assignée pour le dépôt des projets, ils seront exposés publiquement, dans la grande salle de la mairie de Haïphong, pendant une période de quinze jours.

Jury d'examen

Immédiatement après l'exposition publique, les projets seront soumis à l'examen d'un jury composé de :

MM. le résident-maire. président ;

Trois membres du conseil municipal ;

le sous-directeur d'Artillerie ;

le chef du service de la Voirie municipale ;

le chef du Service des Travaux publics à Haïphong.

Le dit jury, après un examen approfondi des pièces de chaque projet, procédera à leur classement, en tenant compte, tant de la valeur artistique que du chiffre imposé

pour le classement sera fait à la majorité absolue des suffrages, la voix du président étant prépondérante.

Procès-verbal sera dressé de ce jugement lequel ne deviendra définitif qu'après approbation par le conseil municipal.

Une copie dudit jugement sera adressée par le maire aux auteurs des projets couronnés, en même temps qu'un mandat du montant de la prime par eux obtenue.

Primes

.....
Projet classé n° 1 sera déclaré adjudicataire;

Projet n° 2 : 300 piastres.

Projet n° 3 : 150 piastres.

Projets primés

Moyennant le versement du montant des primes désignées ci-dessus, les projets y afférents deviendront la propriété exclusive de la ville de Haïphong.

L'auteur du projet classé n° 1 sera chargé de la direction des travaux, et sera considéré comme l'adjudicataire ; il devra donc déposer immédiatement un cautionnement de la valeur du trentième du montant des travaux.

Il lui sera toutefois loisible de renoncer à cette direction ; dans ce cas, il lui sera allouée une prime de cinq cents piastres ou le droit de se faire remplacer par une personne responsable qui devra s'engager à remplir les mêmes conditions.

Projets non primés

Les projets non primés seront rendus à leurs auteurs contre la production des récépissés qui leur auront été délivrés.

Emplacement désigné

L'emplacement désigné pour la construction de cet édifice est la partie comprise entre les boulevards Chavassieux, Courbet et de Sontay, au lieu des marchés actuels.

Le monument devra être placé façade principale sur le boulevard Chavassieux et les façades latérales sur les deux boulevards Courbet et de Sontay.

Les concurrents devront se conformer le plus possible aux indications mentionnées sur le plan joint au présent programme.

Destination du théâtre

Le théâtre devra être approprié à la représentation des œuvres lyriques et dramatiques.

Ordonnance générale

Bien que l'on n'impose aucune gêne aux artistes qui prendront part à ce concours et qu'il leur soit loisible d'user des différents styles connus, ils ne devront pas oublier qu'il s'agit d'un **édifice dans le goût spécialement approprié aux colonies**.

Ils devront mettre à profit, le plus qu'ils pourront, les matériaux du pays en vue d'assurer aux bâtiments les meilleures conditions de construction économique.

Ils devront également prendre en considération l'état climatique de la colonie, et parer le plus qu'il leur sera possible aux inconvénients résultant soit de la chaleur, soit des pluies torrentielles, formant les plus grandes incommodités dont sont sujets à souffrir et le public et les artistes.

Ils devront enfin se conformer aux ordonnances de police touchant les théâtres.

Ils devront enfin se conformer aux ordonnances de police touchant les théâtres.

Dispositions générales

La salle devra pouvoir contenir :

1° Environ spectateurs confortablement assis et répartis de la façon suivante :

Parterre 200 places

Fauteuils 150 places

Loges 120 places

2° Un orchestre pour vingt musiciens.

3° Une loge pour le Gouverneur général de dix places.

Une loge pour le résident-maire de 10 places,

Une loge pour la municipalité de dix places.

La disposition à adopter est laissée à l'intelligence des concurrents qui devront se pénétrer des exigences du public et des intérêts de l'administration théâtrale.

Cette salle sera dégagée par des corridors et vestibules suffisamment larges et desservie par des escaliers commodes et spacieux. Elle sera précédée au rez-de-chaussée d'un vaste vestibule d'entrée avec guichets pour la distribution des billets.

Une entrée couverte sera disposée pour la descente à couvert des personnes arrivant en voiture.

Il sera réservé au 1^{er} étage un foyer pour le public suffisamment vaste.

La scène sera combinée de façon à permettre tous les développements de la machinerie et de la mise en scène des représentations d'opéras, traductions, opéras, traductions, opéras, comiques, opérettes...

Étant donné la structure du sol et les infiltrations qui s'y produisent, on ne devra rien compter installer au-dessous de la ligne de terre, ce qui amènera à exhausser le rez-de-chaussée de façon à satisfaire aux besoins de l'installation de ses dessous.

Son accès en sera facile ainsi que les communications avec les services qui en dépendent.

Les servitudes de la scène seront les suivantes :

Un vestibule d'entrée pour l'administration et le personnel de la troupe théâtrale.

Une salle commune pour les artistes ;

12 loges réparties de la façon suivante ;

2 loges pour premiers sujets à 2 personnes ;

4 loges pour deuxièmes sujets à 3 personnes ;

6 loges pour les choristes à 6 personnes ;

Plus deux grandes loges pour la figuration (trente personnes.)

Un bureau pour la direction

Un bureau pour le régisseur général

Une salle de bibliothèque.

Un dépôt pour les costumes et accessoires.

Le service de l'éclairage

Le service d'incendie

Un logement pour le gardien

Un poste de pompiers

Et un poste de police.

Le tout mis en communication par des escaliers commodes et spacieux. Il sera ménagé à chaque étage, et de la façon la plus isolée possible, des water-closets destinés les uns au service de la salle, les autres à celui de la scène.

Le magasin nécessaire au dépôt des décors est réservé pour être construit d'une façon isolée afin de diminuer les chances d'incendie.

La scène pourra donc n'en contenir que le nombre nécessaire aux représentations successives, mais une disposition devra être ménagée pour leur dépôt provisoire et la plus grande facilité de leur transport.

L'éclairage, tant de la salle que de la scène et de leurs servitudes, sera prévu au moyen de l'électricité dont la municipalité se réserve l'installation promptement dite.

Les concurrents n'auront donc à se préoccuper, pour les faire entrer dans leurs chiffres de dépenses, que des appareils, lustres, bras, candélabres, etc., lesquels devront être en rapport de style avec le *parti décoratif* (*sic*), du monument, et devront être disposés d'une façon spéciale, permettant en cas d'interruption d'être immédiatement approprié à un éclairage au moyen de lampes à pétrole.

Le service d'incendie sera assuré par des réservoirs situés au-dessus de la scène ou de ses servitudes et alimentés au moyen de pompes.

Chiffre de la dépense et délai d'exécution

Le chiffre de la dépense résultant des calculs du devis estimatif établi comme il a été dit ci-dessus, devra comprendre :

La construction de l'édifice proprement dit et sa décoration ;

Les appareils nécessaires à l'éclairage.

Les tentures et le mobilier complet de la salle, de la scène et de leurs servitudes.

La construction d'un magasin isolé pour les décors et toutes autres dépendances, etc. L'installation proprement dite de l'éclairage électrique, la machinerie et les décors restant seuls à la charge de la municipalité.

Le maximum imposé pour cette dépense totale est fixé à cent mille francs ; l'immeuble devra être terminé le 30 septembre 1898.

Tout projet dépassant ce chiffre sera rejeté par le jury.

Remise du programme

Toutes les personnes qui désireront prendre part à ce concours pourront se présenter ou s'adresser au secrétariat de la mairie de Haïphong où il leur sera remis ou envoyé un exemplaire du présent programme.

Haïphong, le... août 1897.

Le résident-maire.

Voilà quel était le projet de programme de concours présenté par M. l'architecte Grelier. Aussitôt que le conseil municipal fut en possession de ce document, il nomma une commission chargée de l'étudier et de donner son avis sur les différentes clauses qu'il contenait.

Cette commission se mit à l'œuvre et nous ne pouvons qu'approuver ses décisions, sauf en ce qui concerne la réduction du montant des dépenses de 100.000 à 75.000 francs. Nous comprenons fort bien que ce dernier point ait suffi à l'auteur du projet pour renier son œuvre. Il lui était peut-être difficile de concilier les vues de l'édile avec les intérêts de l'entrepreneur. Il faut avouer pourtant qu'il existe dans la question un facteur dont il faut tenir compte ; l'autorisation de M. le gouverneur général est nécessaire pour que le théâtre puisse, de l'état de simple projet, passer à la période d'exécution. Or, tant que le budget ne sera pas équilibré, assis. M. Doumer se montrera très sévère pour tout ce qui concerne les dépenses somptuaires. La réduction proposée par la commission s'explique donc.

Mais il est d'autres points du projet qu'il nous a été malaisé de comprendre, soit que la réduction en ait été défective, soit que leur sens nous ait échappé.

C'est ainsi que nous ne voyons pas pourquoi le jury d'examen aura à tenir compte non seulement de la valeur artistique, ce qui s'explique, mais encore du chiffre imposé pour la dépense. Puisque, dans son projet, M. Grelier limitait la dépense au chiffre maximum de 100.000 francs, chiffre que l'on ne pouvait dépasser sous aucun prétexte, il admettait donc tacitement qu'on pouvait donner satisfaction au programme avec une somme moindre. Que signifie dans ce cas sa protestation contre la réduction proposée par la commission ?

Il est dit plus loin, au sujet de remplacement du futur théâtre, que les concurrents devront se conformer le plus possible au plan joint au programme. Où est ce plan ? M. Grelier avait donc déjà fait un plan ?

Nous apprenons aussi au chapitre sur la destination du bâtiment, que le théâtre devra être approprié à la représentation des œuvres lyriques et dramatiques. Merci, ô mon Dieu ! Et dire... [mots illisibles] gens qui s'imaginaient qu'on allait, comme à Doson, y donner des combats de buffles. Il est vrai qu'on aurait pu, et c'eut été un bienfait pour les spectateurs, transformer les fauteuils et le parterre en un bassin de natation, les loges en véritables baignoires d'où l'on aurait mieux apprécié, bien au frais, le charme des œuvres lyriques et dramatiques.

La recommandation au sujet de l'emploi des matériaux du pays nous semble également superflue, car nous ne supposons guère qu'un entrepreneur chargé de ce travail, fasse venir ses briques de Canton ou son sable de la plage de Quat-lam³.

La Commission a trouvé aussi que c'était beaucoup que de prévoir outre les 150 places de fauteuils d'orchestre et les 120 places de loges, encore 200 places de parterre. D'autant plus que l'auteur du programme prévoyait en plus trois loges, à dix places chacune, pour M. le gouverneur général, pour M. le résident-maire et pour la municipalité. La dernière s'expliquait suffisamment puisqu'il fait partie du corps qui devait l'occuper. Mais ne lui semble-t-il pas que ces trente place auraient pris beaucoup de place ? On n'aurait pas pu décentement, dans des loges destinées aux haut-personnages, mettre plus de deux rangs de fauteuils, soit quinze personnes par rang. En tenant compte de l'écartement indispensable, on trouve quinze fois soixante centimètres, soit neuf mètres. C'est beaucoup, augmenter de 9 mètres le pourtour d'une petite salle.

L'entrée couverte pour la descente à couvert des personnes arrivant en voiture nous semble aussi constituer une dépense excessive, surtout lorsque l'on pense qu'en France, à notre connaissance. un théâtre seulement jouit de cette prérogative : l'opéra à Paris.

Quant aux loges des artistes, leur composition a été également modifiée et d'une façon plus en rapport avec les exigences [...]. On a supprimé encore le bureau de M. le régisseur général et la salle de bibliothèque.

On a mis en dehors du bâtiment principal, et on a eu raison, les *water-closets* que M. l'architecte Grelier proposait de conserver dans la salle, probablement pour que leur odeur empêchât les dames de s'évanouir aux moments pathétiques de la représentation. Toutefois, on a eu soin de conserver la distinction qu'il avait indiquée en *water-closets* pour le public et en inodores pour le service de la scène. Avec ces artistes que l'on ne connaît pas et qui viennent de si loin, il est toujours bon de savoir ce qu'ils ont dans le ventre. Par exemple, la construction d'un dépôt de décors nous laisse perplexe et nous nous demandons à quoi il pourra bien servir puisqu'il est admis dans le paragraphe suivant que la scène pourra contenir le nombre de décors nécessaire aux représentations successives. Alors ! quoi ?

La commission a cru devoir ajouter à la clause concernant le coût du théâtre que le minimum de termes de paiement était fixé à cinq annuités et le maximum d'intérêt à six pour cent. C'est la une condition qui ne devra pas arrêter les entrepreneurs chargés de la construction du bâtiment, car si nos renseignements sont exacts, et ils nous parviennent de bonne source, il paraîtrait que cette condition serait acceptée par la Banque de l'Indo-Chine sans qu'aucune aggravation de dépense vienne de ce chef, grever les calculs des constructeurs.

Mais là où nous ne comprenons plus rien au projet élaboré par M. Grelier, c'est dans la situation faite à l'auteur du projet classé n° 1. Généralement, l'obtention du premier prix a pour corollaire une récompense. Ici, c'est le contraire et l'auteur du programme a

³ Village de la province de Nam-Dinh connu pour ses marais salants.

fait tout ce qu'il a pu pour réduire [la récompense] à sa plus simple expression. [On dirait] vraiment qu'il a voulu dégoûter les concurrents de ce premier prix.

Il est bien vrai que l'auteur du projet classé premier sera déclaré adjudicataire : mais il devra entreprendre les travaux eu courant tous les risques de l'affaire. Il devra aussi immédiatement déposer un cautionnement du trentième, soit 2.500 francs. Il sera encore chargé de la direction des travaux, mais cela lui donnera-t-il droit à ses honoraires d'architecte qui, en France, sont de 2 1/2 % pour la confection des plans et 2 1/2 % pour la surveillance des travaux, et qui, ici ,se montent au double ? Nous devons croire que non, puisque, s'il veut racheter en une fois tous les bénéfices de l'affaire et ne pas se heurter aux aléas, on ne lui paiera que 500 piastres. C'est bien maigre, comme compensation.

En analysant tout ce que contient ce programme et tout ce que nous lisons entre les lignes, nous sommes portés à croire que M. Grelier avait son petit siège tout fait, et qu'il est bien difficile, dans une affaire de ce genre, d'être en même temps conseiller municipal, auteur d'un projet, architecte et entrepreneur.

VIDEO [Henri Knosp ?].

CORRESPONDANCE
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 septembre 1897)

Haïphong, le 6 septembre 1897.

Messieurs Chesnay et de Boisadam,
directeurs de l'*Avenir du Tonkin*

Je viens de lire dans votre dernier numéro un long, très long article sur un sujet qui n'en valait pas la peine, attendu que ces critiques ne m'atteignent plus puisque le programme que publie votre collaborateur Video n'est qu'une copie tronquée du projet présenté par moi et mes collègues de la commission des travaux au conseil municipal.

Je laisserai également de côté les plaisanteries toutes attiques .le M. Video sur l'eau, les buffles, water-closets, etc., qui émaillent ce long article ; plaisanteries pleines de ce sel si fin, si léger et surtout si français !

Mais ce que je ne saurais laisser subsister dans l'esprit public, ce sont les insinuations calomnieuses à mon égard que contient cet article.

En tête de votre quatrième colonne, je lis : «... les concurrents devront se conformer le plus possible au plan joint au programme. Où est ce plan ? M. Grelier avait donc déjà fait un plan ? »

Non ! je n'ai pas fait de plan, mais si l'on veut bien comprendre et non dénaturer, i! faudra se reporter à l'article du programme, intitule : *Emplacement désigné*. Et l'on verra qu'il s'agit du plan de l'emplacement qui est toujours fourni aux concurrents.

Plus bas, dans la même colonne, au sujet de la loge pour la municipalité, vous dites que cette dernière s'expliquait suffisamment puisque je fais partie du corps qui devait l'occuper. Vous n'ignorez pas que le conseil actuel doit cesser de fonctionner à partir du 1^{er} mai 1898, pour faire place à un autre, et, qu'il y a grand chance pour que je n'ai pas celle d'avoir à occuper une place dans la future loge municipale, non pas que je renie cet honneur, mais quand, comme aujourd'hui, on voit les meilleures intentions dénaturées, tournées en esprit de spéculations, il est préférable de s'abstenir, ce que je ferai très probablement ⁴.

⁴ Grelier fut en définitive battu au second tour avec 63 voix, le dernier élu, Charrière, en ayant obtenu 64.

Je passe sur le reste, ces critiques me laissant bien tranquille, car je puis vous le dire et l'avouer, ce projet de programme de concours a été en grande partie calqué sur celui du concours pour le théâtre de Saïgon, signé de M. Fourès pour approbation comme lieutenant-gouverneur et approprié pour la ville de Haïphong.

Au sujet des trois derniers paragraphes de votre article, qui tiennent la moitié de votre cinquième colonne, je tiens à vous dire que : lorsque j'ai élaboré les conditions de prix [à] accorder, j'ai pensé que l'artiste qui concourt se laisse souvent entraîner à traiter son sujet sans s'occuper, la plupart du temps, du prix qu'il coûtera. Un projet peut être très beau mais avoir pour corollaire un devis insuffisant ; et ma foi, une fois les travaux commencés, il faudra les finir ! Qui paiera ? C'est la ville évidemment ! Or, en faisant de l'auteur du projet primé l'exécuteur des travaux, nous étions sûrs, mes collègues et moi, d'arriver à obtenir des projets avec des devis sincères, puisque leur responsabilité était engagée. Je n'ai voulu dégoûter personne, j'ai agi pour le mieux des intérêts de la ville.

Maintenant, pour terminer cette longue lettre : j'ai présenté ce programme de concours en déclarant que je n'y participerai pas, comme je le fais toujours pour tous les projets municipaux. Par conséquent, je n'avais point de petit siège tout fait et j'avais encore moins à concilier les intérêts du conseiller municipal auteur du projet avec ceux d'architecte entrepreneur. Vous le voyez donc, votre dernière phrase n'est qu'une calomnie tendancieuse, et la plus grave, à ajouter aux deux autres.

N'ayant pas usurpé au delà mon droit de réponse, je vous prie, et au besoin vous requiers, d'insérer cette lettre en même place où parut l'article intitulé *Un théâtre à Haïphong*.

Veuillez agréer, Messieurs les directeurs, mes salutations.

E. GRELIER.

CHRONIQUE THÉÂTRALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 octobre 1897, p. 2, col. 1)

Je n'entreprendrai point de vous conter en ses détails *Les Cloches de Corneville*. Depuis 1877, cet opéra-comique s'est joué si souvent et a eu un tel succès qu'il n'est plus permis de l'ignorer.

C'était la pièce choisie pour la sixième représentation du premier mois.

M. Ricard, qui jouait le rôle du *marquis*, s'est fait excuser avant le lever du rideau. Il n'a pas voulu entraver la marche des représentations, mais il est en effet atteint d'une extinction de voix qui n'est pas des plus ordinaires. Étant donné cette indisposition, il est à remarquer qu'il a fait l'impossible pour satisfaire le public.

M. Delestang, le *Grenicheux*, a eu de fâcheux éclats de voix. Avec les chœurs, il ne chantait plus, il hurlait.

M. Dargelès, *Gaspard*, et *Le bailli M. Cérès*, se sont fort bien tirés d'affaire. Ce dernier a peut-être un peu de tendance à la charge, mais on doit le lui pardonner, étant donné sa franche bonne humeur. Quant à M. Dargelès il a parfaitement joué le rôle difficile de *Gaspard* et s'il a eu quelques défaillances de mémoire dans le 3^e acte, il ne faut pas oublier qu'il a été jusqu'à présent de toutes les pièces, et que partout il s'est montré excellent.

Serpolette, M^{me} de Goyon, et *Germaine*, Éliane Ber, n'ont pas été trop mauvaises. Deux bouquets ont été offerts à cette dernière après la chanson du 2^e acte : *Va, Germaine, va !* L'indiscrétion nous permet d'affirmer qu'ils l'étaient par le même enthousiaste. Un troisième bouquet a été envoyé à M^{me} de Goyon.

Cette dernière, dont la crânerie sur la scène, est généralement remarquable, nous en a envoyé, mardi, une raide. Au moment de s'enfermer dans le château des ancêtres, elle a peur, et demande : *Il n'y a pas de margouillats ? ...* On a ri, mais je trouve ces

magouillas diablement déplacés dans les paroles des auteurs : MM. Clairville et Gabet. D'autant mieux que M. Cérès, ne voulant pas être en reste avec sa charmante camarade (style du régisseur M. Duvivier) demande un instant après à M. Délestang : « Tu fais le boy de la vicomtesse ? »... C'était le moment pour l'entrepreneur des vidanges, pardon ! pour le représentant des droits d'auteur, d'intervenir. Mais M. G.... a une façon de voir tout à fait personnelle, et qui fait le plus grand honneur à son indépendance artistique. Croiriez-vous, par exemple, qu'il n'a pas voulu voter, pour les derniers débuts, le 19 de mesdames Ber et Goyon, à cause « de l'incompétence reconnue des membres de la commission théâtrale » Si vous croyez qu'on est ennemi d'une douce gaieté à Haïphong...

Très bien M^{me} de Goyon dans la chanson du deux : *Comment aurais-je peur de l'ombre d'un homme, quand un régiment ne me fait pas peur !* À signaler dans le même acte, six matelots, dont les formes trop bien moulées, ont fait courir dans la salle une murmurure approuveur. Pour être complet, je dois vous dire que ces six matelots étaient mesdames: Nella Meyer, Guérard, [Lydie] Bernardt, Duvivier Charlotte et Marcelle.

Entre le second et le troisième acte, on a voté pour l'acceptation ou le refus des deux premiers sujets, côté femmes. M^{me} de Goyon a eu 5 « non » ; et M^{me} de Ber 2 « non » ; sur 52 votants.

Ce soir, jeudi *Durand et Durand*.

*
* * *

Les décors ne sont pas, comme on en avait fait courir le bruit au début, « de toute beauté ».

La maison Rovescalli, de Milan, est une succursale quelconque, d'une quelconque maison Décrochet-Moiçat. Seulement, connue c'est étranger, et que cela a été confectionné au pays du macaroni, on voudrait y voir quelque chose du mieux que si cela avait été fait en France.

Le nombre de « jeux » n'est pas très varié, Il y a un salon, style tout ce que vous voudrez, qui sert comme cabinet Louis XV, comme loge de portière, comme salle antique, etc., etc. Il y a aussi une forêt brossée à coups de poing, qui reparaît à chaque instant.

Les compatriotes du général Albertone sont très ingénieux. Ils l'étaient moins en Abyssinie.

L. CHRONIQUEUX.

HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1898)

La Commission mixte des Théâtres, réunie à Haïphong, a décidé que l'exploitation des théâtres continuerait dans les deux villes, sous le contrôle de chacune des sous-commission, jusqu'à la fin de la saison. M. Duvivier est nommé administrateur général régisseur pour la partie artistique et devra s'entendre avec M. Dorel pour la composition des spectacles.

MM. Dufour et Dessoliers, conseillers municipaux, représenteront la sous-commission d'Hanoï, et MM. Brousmiche et Grelier celle d'Haïphong.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1898)

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons encore une fois : Il est temps de prendre des mesures pour hâter l'achèvement du théâtre, sans quoi la ville va avoir à payer dans quelques mois un procès sérieux, qu'elle perdra sûrement.

Les travaux ne marchent pas et, d'ores et déjà, il nous paraît très difficile que le théâtre puisse être livré pour l'époque prévue. Il semble que cette construction doive subir le même sort que celui de notre bureau de l'Enregistrement, auquel on travaille tous les jours, et qui n'est jamais plus avancé le lendemain que la veille.

Renseignement pris, il n'y a personne de responsable, et tout le monde s'en lave les mains. L'un dit : « Je m'en f... che » ; l'autre : « Cela ne me regarde pas » ; celui-ci : « Ça m'est égal » ; celui-là : « Je ne puis rien faire » etc., etc.

Ce qu'il y a de plus clair dans cette façon de procéder, c'est que nous serons privés de théâtre cet hiver ; et que nous devrons verser des centimes additionnels, pour payer une indemnité au directeur de la troupe.

HAÏPHONG
Conseil municipal du 18 août
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1899)

.....
Théâtre. — Paiement des honoraires de MM. Grandmange et Peretti. — Il résulte du métré fait par MM. Grandmange et Peretti que M. Berruer se trouve redevable envers la ville d'Haïphong d'une somme de 3.455 fr. 33.

MM. Grandmange et Peretti demandent le paiement de leurs honoraires qu'ils estiment à 2.712 fr. 00.

L'ouverture d'un crédit est nécessaire pour liquider cette dépense.

Après discussion, le conseil décide qu'il y a lieu de faire taxer le mémoire présenté par ces messieurs.

HAÏPHONG
Conseil municipal du 21 août
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 septembre 1899)

.....
Théâtre. — Paiement des honoraires de MM. Grandmange et Peretti. — M. le résident-maire expose que M. Peretti, à la suite du vote émis par le conseil dans sa séance du 18, a formulé les observations suivantes :

M. Peretti lui a fait part de l'étonnement qu'il éprouvait à voir le conseil hésiter, et surtout à demander la taxation des honoraires, alors que le mémoire de M. Delarouzée, inspecteur des bâtiments civils, fut payé, il a quelque temps, sans qu'aucune protestation se fût élevée au sein du conseil.

Il a ajouté que les deux mémoires étaient présentés pour le même motif, et que les honoraires réclamés étaient basés sur le même principe : 30 pour mille de l'estimation des travaux.

Or les 30 pour mille à payer à chacun des experts représentent bien la somme réclamée.

J'ai reçu aussi, ajoute M. le résident-maire, une lettre de M. Berruer ainsi conçue :

Haïphong, le 19 août 1899.
À Monsieur le résident-maire d'Haïphong.

Monsieur le résident-maire,

Je viens d'apprendre que le conseil municipal doit être saisi prochainement pour fixer les honoraires qui sont dus aux arbitres, MM. Grandmange et Peretti.

J'ai l'honneur de vous informer que je n'accepte nullement l'arbitrage rendu, s'il y a eu arbitrage, surtout en ce qui concerne le métré déposé et signé par ces messieurs, et que je vais en saisir la justice. Pour les honoraires, je pense qu'il ne sont dus que du jour où cette question sera entièrement tranchée et l'arbitrage approuvé.

Veuillez agréer, M. le résident-maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : BERRUER.

Est-il prudent dans ces conditions de payer immédiatement la somme que le Tribunal allouera aux arbitres ?

Je ne le crois pas, et si vous le vouliez, nous demanderions avis à notre conseil et suivant sa réponse, nous agirions dans un sens ou dans l'autre. Adopté.

Dans tous les cas, la somme à payer sera prélevée sur les crédits actuellement prévus pour le théâtre.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1899)

L'arrivée des artistes fait songer au théâtre en construction. Ce pauvre diable de bâtiment n'est pas près d'être achevé. Quant on veut le retaper dans le bas, il se fend par en haut. Tout est à retoucher.

Comme je vous l'écrivais il y a quelques mois, c'est dans la paillote que débutera la troupe.

Conseil municipal de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1900, p. 4)

..... Théâtre

Le résident-maire appelle l'attention du conseil sur la nécessité qu'il y aurait à se préoccuper dès maintenant du mobilier du théâtre.

En ce qui concerne les sièges, notamment, il y aurait lieu de procéder à l'acquisition de deux cents fauteuils pour la salle même. Les sièges actuels sont pour la plupart en très mauvais état. On pourrait cependant en utiliser encore une centaine dans les loges d'artiste et dans les bureaux du directeur.

Le Résident-maire propose au conseil d'adopter le fauteuil « Thonet », spécialement fait pour le théâtre.

Un membre demande si c'est le véritable Thonet ou le genre Thonet qui serait exigé, faisant observer que le véritable Thonet est sensiblement plus cher.

À cette observation, il est répondu que le véritable Thonet est de qualité infiniment supérieure et qu'il est préférable de s'y tenir.

Le conseil décide qu'un appel d'offres sera fait sans retard pour cette fourniture et que le règlement aura lieu sur l'exercice 1901.

Pour ce qui est des tentures et autres objets d'ameublement qui pourraient être nécessaires, le conseil décide qu'il sera fait appel au commerce local.

M. Bouchet demande au chef des Travaux municipaux de vouloir bien faire connaître au Conseil si, étant donné l'état actuel des travaux, on peut espérer que le théâtre sera fini pour la saison prochaine.

Le chef des travaux municipaux affirme de la façon la plus catégorique que le nouveau théâtre sera prêt pour la prochaine saison théâtrale.

Il fait remarquer au Conseil que tous les plans de détail étaient à faire, que les modifications qui ont été apportées à l'ensemble de l'édifice ont nécessité un travail considérable. Mais ces travaux préliminaires sont actuellement terminés, tous les matériaux de construction ou d'ornementation sont prêts à poser et la construction va pouvoir être menée d'une façon très rapide.

Le conseil prend acte des déclarations du chef des travaux municipaux.

M. Bouchet demande s'il n'y aurait pas avantage à mettre en vente, dès qu'elle ne sera plus nécessaire, la paillote servant actuellement de théâtre, les matériaux provenant de sa démolition ne pouvant être d'ailleurs daucune utilité.

Le conseil adopte cette proposition.

Conseil municipal de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1900, p. 4)

.....
Théâtre. — Supplément d'éclairage. — Payement de la canalisation particulière pour cet éclairage.

Par lettre du 23 mars, les directeurs de l'usine électrique font connaître au résident-maire que, par suite de l'augmentation du nombre de lampes au nouveau théâtre, ils se trouvent dans l'obligation d'installer une canalisation spéciale pour amener le courant.

Les motifs de cette canalisation supplémentaire sont les suivants :

1° la quantité de lampes à installer, les fils du réseau actuel sont trop faibles pour alimenter au voltage voulu ;

2° Les jours où il n'y aura pas théâtre, ce réseau bouclé avec la ville et les abonnés, sera trop fort et fera brûler les lampes de la ville et des particuliers qui environneront ce nouveau feeder ;

3° Relié directement avec l'usine, le théâtre ne manquera jamais de lumière, quelles que soient les causes d'avaries qui pourront survenir à l'usine ou sur le réseau, en cas de mauvais temps.

Si le premier devis, qui ne prévoyait que cent et quelques lampes, avait été maintenu, messieurs Hermenier et Planté auraient pris le courant sur la canalisation existante légèrement renforcée.

Dans les conditions actuelles, le devis, pour la pose du câble supplémentaire, s'élève à 3.027 fr 50.

Le résident-maire fait remarquer que M. l'ingénieur Cotté, convoqué à une réunion de la commission des Finances pour traiter cette question d'éclairage, n'avait pas parlé de canalisation supplémentaire, mais en raison justement de l'intermittence apportée dans la distribution de la lumière qui ne pouvait être fournie au théâtre d'une façon permanente toute l'année, il avait demandé un prix de consommation plus élevé, soit huit centimes.

M. Cotté avait ajouté en outre que, pour éviter toutes difficultés, la pose d'un compteur lui paraissait nécessaire.

Ces propositions furent acceptées par la commission des Finances et les crédits furent inscrits au budget de l'exercice 1900 voté par le conseil municipal dans sa séance du 7 décembre 1899.

La nouvelle dépense à engager aujourd'hui doit donc faire l'objet du vote d'un nouveau crédit.

Mais cette dépense doit-elle réellement incomber à la ville comme le prétendent les entrepreneurs aujourd'hui, alors que leur représentant autorisé, M. Cotté, n'y avait pas même fait allusion ?

L'avocat-conseil de la ville, à qui le dossier a été soumis, envisageant la question au point de [vue de] l'intermittence de l'éclairage, a estimé que les entrepreneurs étant amènes à faire une dépense relativement considérable sans compensation, ou du moins, sans compensation suffisante, le prix de consommation pendant trois mois seulement n'étant pas assez rémunérateur, les frais de l'installation ou tout au moins, une partie de ces frais devaient être mis à la charge de la ville.

Une longue discussion s'engage sur la question. Plusieurs membres protestent contre les prétentions émises aujourd'hui par les entrepreneurs, alors que leur représentant n'avait pas soulevé cette difficulté lorsqu'il avait débattu, au sein de la commission des Finances, le prix de l'éclairage du théâtre et de son installation.

Le conseil, avant de prendre une résolution définitive, prie le résident-maire, d'avoir une entrevue avec MM. Planté et Hermenier et de discuter l'affaire avec eux.

Renvoi à leurs propriétaires des costumes et partitions laissés par M^{me} Guex entre les mains des commissions théâtrales de Hanoï et de Haïphong. — Payement des frais dus à ce jour.

Le résident-maire expose qu'à la suite de diverses réunions des commissions théâtrales de Haïphong et de Hanoï, la question depuis si longtemps pendante de la liquidation de la gestion du costumes et partitions laissés par madame Guex aux deux municipalités semble devoir recevoir une solution.

Des propositions conciliantes ont été faites à ce sujet par le représentant de la maison Roize, propriétaire des dits costumes.

Ces propositions sont les suivantes :

1° Payement de trois mois de location restant dû, soit 1.500 p. 00.

2° Payement d'une somme de 400 p. 00 à titre d'indemnité pour perte, détérioration, etc.

D'un autre côté M. Gassier, nommé tiers cosignataire, réclamait la somme totale de 1.200 p. 00 pour frais de garde peines et soins.

Cette somme a été réduite par le président du tribunal à 940 piastres.

Le total général à payer serait donc de 1.928 p 24 au taux de 2 p. 55.

Le résident-maire prie le conseil de prendre une résolution immédiate afin de permettre le renvoi gratuit en France, de tout le matériel, objet du litige, dont M. Giguet veut bien se charger.

Le conseil, tout en protestant contre la façon dont cette affaire a été engagée et conduite, décide que la ville participera dans la dépense totale pour les 2/5^e, soit 771 p. 30.

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 9, article 2, paragraphe 10 (Dépenses d'ordre et imprévues).

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

Chronique régionale
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juin 1900)

Haïphong. — L'appel d'offres pour les peintures du théâtre d'Haïphong a eu lieu le 24 juin à 10 heures, à la mairie de Haïphong.

Deux concurrents se sont présentes : MM. Faubladié et O'Kelly, peintres décorateurs à Hanoi.

M. O'Kelly, ayant pris dimanche une chaloupe chinoise, n'a pu arriver à Haïphong à l'heure, cette chaloupe s'étant échouée. Il a rejoint Phu-lien à pied, a télégraphié de ce poste, et est arrivé à Haïphong bien après l'heure fixée pour le dépôt des offres. Néanmoins, son pli a été remis au résident maire.

Deux commissions du conseil municipal étaient convoquées à 5 heures du soir pour prendre connaissance des devis.

C'est le projet de M. Faubladié qui a été accepté, avec quelques légères modifications.

LE THÉÂTRE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juillet 1900)

Pour accéder à la porte principale, laquelle est précédée d'une large terrasse, il faut monter une demi-douzaine de marches, qui donnent au monument un aspect de confortable et de fini, qui prévient favorablement. À droite et à gauche, l'entrée des deux buvettes est également précédée d'escaliers en ovale qui rehaussent les beautés de la façade.

Celle-ci a, non compris les restaurants, douze mètres de largeur et dix-sept mètres de hauteur. L'aspect extérieur, bien que simple, est harmonieux et de bon goût. Quatre colonnes, ordre composite, de huit mètres de hauteur, séparent trois fenêtres monumentales surmontées du fronton classique. Les buvettes du rez-de-chaussée sont à terrasse, de sorte que ces deux dépendances du bâtiment principal, viennent en compléter l'aspect architectural, et donner des proportions plus normales au théâtre qui, sans elles, paraîtrait trop étroit pour la profondeur.

Les quatre colonnes sont terminées par quatre chapiteaux volutés finement sur ses quatre faces, avec huit feuilles d'acanthe à chaque chapiteau.

Dès l'entrée, un vestibule rectangulaire spacieux. Au fond s'ouvrent les portes donnant sur la salle. À droite et à gauche ont été construits des escaliers conduisant aux loges du haut. L'architecte a eu soin de donner à cette partie de la construction un cachet artistique qui mérite des éloges.

La salle proprement dite peut contenir trois cent soixante-cinq personnes. Au premier abord, cela paraît petit, mais si l'on songe au chiffre de la population de Haïphong, ce sera très suffisant.

Les portes du vestibule débouchent sur une galerie qui court entre les murs extérieurs percés de larges et nombreuses fenêtres, et le mur intérieur percé de seize portes donnant accès aux fauteuils d'orchestre et aux six loges du bas. Cette galerie a trois mètres de largeur en moyenne, et le plafond est à quatre mètres du parquet.

En haut, un seul rang de quinze loges entouré par une galerie semblable à celle du rez-de-chaussée. Au-dessus du vestibule, le grand foyer du public ayant comme dimensions celles du vestibule lui-même. Pas de secondes ni de troisièmes loges.

Les galeries et les terrasses du haut seront précieuses pour les fumeurs.

D'autre part, les nombreuses ouvertures qui ont été pratiquées, permettront à l'air de circuler très librement. Quatre vestiaires et autant de water-closets ont été ménagés entre la salie et les buvettes.

La loge de face est à douze places. Elle sera particulièrement confortable, et est réservée au Résident maire et à la municipalité. La vue sur la salle et la scène est parfaite de là. À droite et à gauche de celle-ci et un peu en encorbellement, quatre loges d'avant-scène, plus grandes, mieux décorées que les autres, mais moins bien placées pour suivre le spectacle.

Derrière la scène et un peu en arrière se trouve le foyer des artistes. Comme disposition, il occupe à peu près l'emplacement du foyer de la danse à l'opéra, entre l'entrée des artistes et la scène, la remise des décors et le magasin des accessoires se trouvant dans un bâtiment isolé à quelques mètres en arrière du théâtre proprement dit. Au premier, un second foyer des artistes, semblable à celui du bas.

La scène a quinze mètres de long sur treize mètres de large. Le dessous en est creux, naturellement, et l'on peut s'y promener parfaitement à l'aise. Elle est très haute et de belles proportions. À droite et à gauche, au rez-de-chaussée et au premier sont les loges et galeries des artistes, au nombre de seize, toutes grandes, largement aérées et ayant vue sur la scène. Des théâtres de grande ville, en France, n'en ont pas d'aussi bien disposées. Les dames et les messieurs de la troupe auraient mauvaise grâce à se plaindre, car toutes les parties qui leur sont réservées sont spacieusement et pratiquement comprises.

La table d'harmonie de l'orchestre, disposée suivant les règles d'usage, est construite pour trente musiciens.

Comme coup d'œil général et ornementation, la salle est ravissante. Les enduits ont été faits au mortier de papier, matière qui se prête bien aux saillies, décos artistiques, etc, et qui, de plus, est très blanche et très solide. Les très nombreuses colonnettes sont surmontées de chapiteaux délicats, habilement fouillés.

Ces chapiteaux sont en bois dur peint un blanc, et recouverts d'une préparation spéciale qui fait qu'à moins d'être prévenu, le spectateur ne peut se douter de la véritable matière employée. De nombreux motifs, feuilles d'acanthe, fleurs, ornements, obtenus par le même procédé décorent d'une façon fort gracieuse les loges d'avant-scène, le sommet des ouvertures, et sont répandus à profusion un peu partout.

Le plafond à lui seul est une véritable œuvre d'art. De forme ronde-ellipsoïdale, il est fermé en sa partie la plus élevée par un caillebotis en fer ouvrage, vide en son milieu, percé dans l'en tisseur de sa circonference de Rente trous qui serviront de logement à autant de tulipes électriques. Une gerbe centrale de grande dimension complétera l'éclairage du centre de la salle. Cette disposition a permis, tout en obtenant un heureux effet au point de vue architectural, d'avoir une aération suffisante en cas d'absence d'un ventilateur électrique. Il a fallu vaincre de sérieuses difficultés pour arriver à donner au plafond cette forme spéciale, très concave et parfaitement régulière. Mais, l'architecte peut être satisfait, il a réussi en cela comme dans l'ornementation générale, et le succès est venu récompenser ses efforts.

À ce sujet, et comme il est juste de rendre à César ce qui est à César, et à chacun ce qui lui revient, il est bon de faire remarquer qu'il ne subsiste presque rien des plans tels que M. Berruer, le premier entrepreneur, les avait établis. Tout a été modifié et parfois complètement changé, notamment la façade et le plafond.

L'honneur de ce travail revient à M. Bourdeaud, conducteur des Ponts et Chaussées, chef de la voirie municipale, qui a lui-même fait les plans et dessins d'un grand nombre de parties de l'édifice et des ornements. Sans doute l'œuvre n'est pas parfaite : la différence de niveau du plancher de la salle, la disposition des loges d'avant-scène, la hauteur du rang de loges de la partie supérieure pêchent de diverses façons, mais cela tient à ce qu'il était impossible de remédier à ces défauts, sans reprendre la construction à sa base. En somme, étant donné les *loups* existants dès le début, il était difficile de

s'en tirer mieux que cela n'a été fait. Et nous sommes persuadé que si le théâtre est « bien » à l'heure actuelle, si M. Bourdeaud est arrivé à un résultat, c'est parce qu'on lui a laissé relativement carte blanche, qu'il a pu se consacrer pendant quelques mois à ce travail, et qu'on l'a laissé libre de faire preuve d'initiative. Si l'administration opérait souvent ainsi avec ses agents, elle arriverait, dans nombre de cas, à de bons résultats.

Il me reste à parler de la décoration intérieure et des décors proprement dits.

La peinture et la décoration ont été confiées à un peintre décorateur de Hanoï, M. Faubladié. Nous pouvons dire d'ores et déjà que ce délicat travail sera en tous points digne de la partie architecturale. Le plafond sera tout simplement merveilleux. La plupart des feuilles d'acanthe des chapiteaux seront dorées, ainsi que la lyre qui va être fixée au-dessus du fronton central. Peu de personnages, mais des dessins de fantaisie du meilleur goût, avec des couleurs s'harmonisant ou se fondant agréablement.

Les décors et le rideau sortent de la maison A. Rovescalli, de Milan. Le rideau, qui a à fermer une ouverture de dix mètres sur huit environ, représente une draperie Floréal, à trois personnages. Les dessus et surtout les couleurs sont d'une pureté et d'une délicatesse auxquelles nous ne sommes guère habitués au Tonkin. La draperie sur les côtés du rideau, les forêts, villages, bords de mer, falaises, intérieurs d'églises ou de châteaux, etc., etc., sont d'une belle tonalité et ne nous feront certes pas regretter les décors de jadis.

Je n'insiste pas sur ces deux points de la peinture et de la décoration, pas plus sur certains autres, voulant laisser aux spectateurs le plaisir de la surprise. Celle-ci sera certainement des plus agréables.

Une grande fête sera donnée lors de l'inauguration. Des crédits spéciaux ont été, avec raison, réservés dans ce but.

On a émis des craintes quant à l'époque de l'achèvement définitif. Voici l'état des travaux à l'heure actuelle : La salle de spectacle proprement dite et la scène sont terminées. À la rigueur, on pourrait y jouer de suite.

Il manque encore les peintures et certains accessoires de décoration. Le 15 courant, M. Faubladié va mettre au travail trois ou quatre douzaines de peintres décorateurs, qu'il dirigera en personne. Comme on pourra travailler par tous les temps, le théâtre peut être définitivement achevé deux mois plus tard. Pendant que les peintres et tapissiers travailleront à la décoration, les ouvriers de l'usine électrique installeront l'éclairage, et un machiniste mettra en place les décors, *montés aux trois quarts déjà*, dans l'ancien théâtre, transformé pour la circonstance en atelier.

On sait qu'en principe, le coût du théâtre devait s'élever à soixante-quinze mille francs environ. Il en coûtera dans les deux cent et quelques mille, mais ce sera du définitif et du joli en même temps. Hanoï pourra avoir, grâce à la somme votée, plus riche et plus grand ; je doute qu'il ait plus joli.

Un grand jardin public va être créé, autour du théâtre, dans l'espace compris entre les boulevards Courbet, Chavassieux et de Sontay. Quelques massifs de verdure et de fleurs ne contribueront pas peu à faire ressortir l'harmonie du monument. À ce sujet, quelques personnes ont émis l'avis qu'il serait bon d'entourer le nouveau square d'une grille ou d'un petit mur. Telle n'est pas notre opinion. Il vaut mieux laisser bien dégagés les abords du théâtre de façon à ne pas en gâter la perspective. Une simple petite haie vive bien entretenue serait ce qu'il y aurait de mieux. La grille donnerait trop l'impression d'une propriété particulière. Clôturer avec du fer ou de la maçonnerie serait grever inutilement le budget et ôter à la construction une partie de son effet. Le seul côté à fermer, et dont il est nécessaire de défendre l'entrée au public, est le dépôt des décors et les portes ou ouvertures donnant sur l'arrière.

Chacun sait avec quelle facilité et quelle rapidité on peut créer des pelouses et des massifs au Tonkin. Lorsque les abords du théâtre seront dégagés des dépôts de matériaux, que l'ancienne paillote aura disparu, que les trous à chaux auront été comblés, il faudra à peine quelques semaines pour transformer en un jardin coquet, les

terrains vagues actuels. Le nettoyage et le niveling, de leur côté, ne demanderont que quelques jours.

Au centre de l'emplacement du *Paillette-Théâtre* d'antan, il est question d'ériger la statue de Jules Ferry. Elle serait là au centre de la ville et contribuerait à l'embellissement du futur jardin.

Entre la façade principale du théâtre et le canal, il y a une cinquantaine de mètres. Un large espace s'étendra donc entre les boulevards et le monument. Du pont, la vue sera splendide, car les vieilles cases de Joseph Sanh, sur le boulevard de Sontay, vont disparaître pour faire place à de confortables maisons de rapport.

C'est non seulement une salle de spectacle dans laquelle seront données de nombreuses fêtes, et qui servira de lieu de réunion en plusieurs circonstances, mais un jardin-square public, dont va bénéficier la ville de Haïphong. Ce sera un lieu de promenade, où parents et bébés pourront venir causer, jouer ou respirer la brise qui souffle, presque constante, sur les bords du canal.

Des esprits chagrins trouvent que c'est trop beau pour Haïphong. Comme la ville se développera, qu'elle manquait d'une salle de fêtes, et que le théâtre servira pour cet usage, il était sage que l'on fit un monument digne de la ville et de ses habitants. Tout le monde en profitera. On l'a fait, on a bien fait.

Prosper.

INAUGURATION du théâtre municipal À HAÏPHONG

Bal du 17 novembre 1900
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1900, p. 2-3)

Le grand bal public qui, avec la représentation de gala de la veille, a servi à inaugurer le théâtre municipal restera dans les annales de nos plaisirs comme une date mémorable, car, depuis de longues années, nos concitoyens n'avaient montré, chez les hommes, tant d'empressement à se divertir, et mis chez les dames tant d'humeur enjouée au service de tant le grâce et de beauté.

Plus de soixante aimables Haïphonnaises — nous comprenons dans ce nombre les personnes qui, sans habiter notre ville, y ont droit de cité parce qu'assidues à suivre nos fêtes — avaient tenu à honneur d'esquisser les premiers pas de danse au nouveau théâtre.

Aussi les organisateurs ont-ils eu l'heureuse idée de faire revivre pour leurs invités le quadrille américain qui a obtenu beaucoup de succès, en attendant qu'on nous restitue notre bon vieux quadrille national, frappé depuis longtemps d'une inexplicable désuétude.

Si le buffet a été complètement dévalisé, il n'en faut pas conclure que nos concitoyens aient manqué un instant de leur correction coutumière, mais bien plutôt que la foule était grande, les appétits féroces et les mets, arrosés des champagnes Mumm et V^e Clicquot, excellents, et fort bien présentés par MM. Debeaux.

Vers 5 heures, les danseurs, qui s'attardaient encore au buffet, n'auraient pu trouver la moindre tranche de galantine, la cuisse de poulet la plus petite !

Dans la salle de jeu, où l'on *valsait* ferme encore à 9 heures et 1/2 du matin, grande affluence toute la nuit. Il arrivera qu'à Haïphong, ce sera le bal qui deviendra la distraction accessoire de la salle de jeu.

Ce qu'à Dieu ne plaide, pour nos charmantes compatriotes qui reviendront souvent, très souvent, valser gracieusement dans la jolie salle du théâtre !

Le succès triomphal de ce premier bal fait bien augurer de ceux qui vont suivre ; celui de la Société Musicale, qu'on prépare pour le 28 novembre, est dès aujourd'hui assuré de la réussite : le cadre le veut et nos concitoyennes aussi ! Qui ne le voudrait après elles ?

Le Manteau d'Arlequin.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1901)

La réunion plénière théâtrale s'est réunie vendredi à trois heures.

Étaient présents : MM. Frébault, résident maire d'Haïphong, Blanc et Brou, de la commission d'Hanoï, Brousmiche, Rousé, Lavedan, Gallois de la commission d'Haïphong.

Monsieur Prêtre, résident-maire d'Hanoï, présidait, et monsieur van Raveschot remplissait les fonctions de secrétaire.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1905, p. 3)

Soirée théâtrale. — On nous annonce pour mardi 1^{er} août à 9 heures du soir une soirée au théâtre qui attirera, nous en sommes certains, de nombreux spectateurs. Le programme, en effet, comporte quelques numéros extraordinaires tels que Miss Liliane la voyante comico-réaliste, et la Jeune Fille coupée en morceaux, réalisation de l'Invraisemblable et inversement des théories anatomiques.

Ne croyez pas cependant, lectrice craintive, que vos nerfs et votre sensibilité, si naturelle, soient mis à l'épreuve, non chez les Irréels and Co : Rien n'effraie ! Tout amuse ! Et, de plus, les jeunes filles peuvent sans danger y conduire leurs parents.

Chronique de Haïphong

Conseil municipal de Haïphong
Session de novembre.
Séance du 5 décembre 1906 (suite et fin).
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1906)

.....

12. — Communication d'une pétition adressée à M. le Gouverneur général par les choristes des théâtres municipaux. — Les choristes des théâtres municipaux ont adressé au Gouverneur général une pétition expliquant que leurs appointements, se montant à 250 francs, avaient été, le mois dernier payé, en décomptant la piastre à 2 fr. 85, somme absolument insuffisante pour vivre à la Colonie. Ils terminaient leur demande en disant que si leur situation n'était pas améliorée, ils se verraien dans l'obligation de demander leur rapatriement au plus tôt. Le Gouverneur général a renvoyé cette réclamation au résident supérieur, celui-ci à la municipalité, laquelle, comme il fallait s'y attendre, l'a renvoyée au directeur du théâtre.

Chronique de Haïphong

Conseil municipal de Haïphong

Session de novembre.

Séance du 5 décembre 1906 (suite et fin).

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1906, p. 1, col. 2)

Le théâtre. — « Cavalleria Rusticana ». — Nous n'avions eu de l'opéra de Mascagni qu'un faible aperçu au Tonkin avant cette représentation ; c'était dans une soirée donnée par une troupe italienne il y a deux ans, sans orchestre avec un simple accompagnement au piano. La partition valait mieux que cela et c'est avec grand plaisir que nous l'avons entendue mardi soir, d'autant plus que l'interprétation a, hâtons-nous de le dire, été très bonne

Le livret et l'action sont assez simples : Santuzza aime Torido ; mais celui-ci, qui l'aimait, l'abandonne pour Lola, une femme mariée ; Santuzza ne peut se résigner à cette séparation, elle supplie et implore Torido, qui reste sourd à ses prières comme à ses menaces et va rejoindre Lola. L'amante délaissée rencontre Alfio, le mari de cette dernière, elle lui apprend son malheur conjugal et lui dit de bien surveiller sa femme. Elle pense ainsi séparer les deux amants, mais le mari outragé, dans un violent accès de colère, déclare qu'il va les tuer tous deux. Santuzza, épouvantée en comprenant le malheur qui va arriver par sa faute, veut prévenir l'infidèle, mais elle arrive trop tard, au moment même où, dans la foule, retentit cette exclamation pleine d'effroi : « Il a tué le compère Torido. »

En effet, Alfio ayant rencontré, son rival l'a prié de venir sur la place voisine armé de son poignard. On apporte le corps de Torido sur une civière : en voyant son cadavre, Santuzza tombe sans connaissance.

Mme Fanny Gottrand dans le rôle de Santuzza a remporté une nouvelle victoire, elle s'est montrée l'excellente cantatrice et la sincère tragédienne que nous connaissons depuis deux mois et demi, et apprécions tous les jours davantage. Elle a la voix chaude et bien timbrée nécessaire pour rendre parfaitement les accents de passions et les révoltes amoureuses de l'héroïne de Mascagni. Aussi les applaudissements ont-ils été nombreux, à la fin du 1^{er} acte principalement, après sa grande scène d'amour.

M. Chapuis a également été très bon dans son interprétation de Torido : plusieurs de ses scènes ont été parfaitement chantées, principalement celle de ses Adieux à sa mère avant d'aller se battre.

Les autres rôles, peu importants du reste, ont été bien tenus par mesdames Bascans et Herbel et M. Salles.

Le spectacle commençait par une petite comédie en 1 acte fort amusante, la *Tasse de thé*, toute pleine de quiproquos et de malentendus qui a beaucoup divertî les spectateurs.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1910, p. 2)

LA DÉCORATION DU THÉÂTRE. — M. Girodolle a demandé au conseil municipal, lors de sa dernière réunion, que le travail de décoration des escaliers et du foyer du théâtre, commencé par M. Cézard, soit parachevé, cet artiste acceptant d'être payé lorsque la Ville en aurait les moyens.

L'offre de M. Girodolle fut repoussée parce qu'une municipalité ne peut pas traiter une affaire comme un simple particulier.

En effet, il y a longtemps que la décoration du théâtre aurait été un fait accompli si la ville avait eu de l'argent à dépenser.

En août 1898, M. de Grandpré demandait à décorer les panneaux du théâtre au moyen de toiles représentant un point de vue intéressant de la ville.

Il offrait de peindre entre autres sujets, les suivants : une vue de la rade prise de l'appontement de la douane, une vue du Song-Tam-bac, une vue prise du canal Bonnal, une rue chinoise, une rue annamite ou de village, une fête dans une pagode.

M. de Grandpré demandait avant de fixer un prix, que son offre fût acceptée en principe.

Le conseil, en raison de la situation budgétaire de la ville, à cette époque, rejeta purement et simplement la demande de M. de Grandpré.

Sur la proposition de M. Bouchet, le conseil pria M. le résident-maire de faire des démarches auprès de l'autorité supérieure pour que cette dernière obtienne du département l'envoi de quelques toiles où tapisseries pour la décoration du hall et du foyer.

Ces toiles et tapisseries, nous les attendons encore.

Quant au projet de M. Cézard, il ressemble à celui de M. de Grandpré. Seulement, étant donné la disposition d'esprit de nos édiles, il a plus de chances d'aboutir.

HANOÏ

(*Comœdia*, 19 juin 1911)

Au moment où nous écrivons, le 10 mai, les municipalités de Hanoï et Haïphong n'ont pas encore fait choix d'un directeur pour la saison théâtrale 1911-1912.

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 avril 1913)

La question théâtrale. — Demain, à Hanoï et à Haïphong, les commissions théâtrales des deux villes — M. Logerot, administrateur-maire, MM. Levée et Taupin, pour la première ; M. Tournois, administrateur-maire, MM. Brousmiche et Héraud, pour la seconde, se réuniront pour examiner les titres des candidats : MM. Cervières, Ch. Rouyer, Quettier, Deffuent, Delamerie, Nury, Roberval.

Jeudi, M. le résident supérieur fixera son choix.

Hanoï

Chronique locale

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1904)

La sous commission municipale de Hanoï pour le théâtre est descendue à Haïphong où a eu lieu, hier mercredi, la commission plénière avec les délégués de Haïphong. Elle examinera les engagements et traitera des diverses questions relatives à ces artistes, entre autres celle du retard à son départ de Marseille.

M. Gautret, résident-maire de Haïphong, préside cette réunion composée, pour Hanoï, de MM. Mettetal, maire, Meiffre et Fabry, conseillers municipaux, Delamotte, journaliste, Tapernoux et Van Raveschot, et pour Haïphong, de MM. Maurice et Pellet, conseillers municipaux, Levasseur, journaliste, Cornu.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1922)

La question théâtrale. — La commission plénière théâtrale — composée des commissions municipales de Hanoï et de Haïphong — se réunira demain dimanche, à 10 heures du matin, à la Résidence, pour examiner les propositions faites par M. Delamercie en vue d'obtenir l'exploitation des théâtres municipaux du Tonkin la saison prochaine.

LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1924, p. 2)

Théâtres municipaux de Hanoï et Haïphong. Direction : Breton-Caubet. — Voici le tableau de la troupe lyrique qui doit débuter le 20 novembre 1924 à Hanoï.

Troupes lyriques des Théâtres du Tonkin
Directeur MM. Breton Caubet
Régisseur général Bailly
Chef d'orchestre Thoen
Pianiste accompagnateur M^{lle} Van den Abeclé.

Artistes :

1^{er} ténor léger en tous genres : M. Richaud, Hanoï ; 2^e ténor : M. P. Noberti, opéra Monte Carlo ; Baryton en tous genres ; M. Ruvilla, Montpellier ; 1^{re} basse chantante ; M. Dupin, théâtre des Champs-Élysées ; 2^e basse ; M. Bailly, Alger ; Grand 1^{er} comique : M. Pichon, Alger ; Trial jeune 1^{er} comique : M. Gillet, Lille ; 3^e ténor : M. Vincent Paris, Gaîté lyrique ; 3^e Basse : M. Viard. Paris, Opéra comique ; 1^{re} chanteuse légère en tous genres : M^{me} Darcy, Genève ; 1^{re} dugazon légère en tous genres : M^{me} Myriald, Montpellier ; 2^e dugazon des 1^{res} : M^{me} Kaneux, Toulouse, Desclausas : M^{me} Olivier, Rennes ; 3^e chanteuse des 2^e : M^{me} V. Deberny, Paris, Gaîté lyrique.

Orchestre

1^{er} chef : M. Thoen, Nancy Casablanca ; pianiste accompagnateur : M^{lle} Van den Abeclé, Paris ; 1^{er} violons solo ; . Bessoni, Alger ; 1^{er} violon : M. Derveaux, Paris ; 1^{er} violon ; M. Krets, Paris ; le violon : M. Bouillon, Casablanca ; violoncelle solo : M. Gauthier, Rochefort ; Flûtiste : M. Fournier, Paris ; contrebasse : M^{me} Gauthier, Rochefort.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
MATINÉE DE BIENFAISANCE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1924)

La matinée de bienfaisance donnée sous le patronage de madame Krautheimer au bénéfice de l'Œuvre des colonies de vacances a eu lieu le dimanche 7 décembre 1924, à 15 h. 30, avec un succès sans précédent dans nos annales haïphonnaises, au dire des plus vieux coloniaux.

Dès 15 heures, le public se pressait nombreux et élégant, le théâtre avait été décoré de guirlandes de feuillage du plus heureux effet, aussi bien à l'extérieur qu'au dedans de notre coquette salle.

De charmantes demoiselles vendaient des programmes et des bouquets de fleurs au bénéfice de l'*Œuvre* des colonies de vacances : c'étaient mesdemoiselles Antoni, Le Gac, Behrlé, Klein, Nam Sinh, Sourdes, Néblon et Legonet, toutes gracieuses et empressées pour placer programmes et fleurs, et les pièces de tomber dans leurs escarcelles car comment résister à autant de gentillesse. Harpagon lui-même deviendrait généreux en pareille occurrence.

Le spectacle commença par un morceau d'ouverture intitulé « Noë », exécuté impeccablement par la fanfare du 2^e Tonkinois sous la direction de M. Gamet à qui nous adressons nos sincères félicitations pour les beaux résultats obtenus dans l'éducation musicale de ses tirailleurs ; ses exécutants jouent très bien.

Un autre morceau, « Léda », fut encore joué, puis le rideau se leva.

M. Sourdes fut très applaudi dans : « Chant d'amour », de Delmet, et rendit très bien la *Sérénade* de Toselli ; il eut un véritable succès.

Ensuite, M^{lle} Segond, accompagnée au piano par mademoiselle Antoni, exécuta sur le violon le *Boléro* de Danclo ; elle fût très applaudie, car elle joua avec une maestria peu ordinaire ; de son côté, mademoiselle Antoni est une pianiste de grand talent qui fut très remarquée.

Madame Bruzon chanta : En route, de Charles René, et le *Barbier de Séville*, de Rossini, avec un talent indiscutable ; sa voix est très juste et très agréable, elle chanta à la perfection, on lui fit une ovation méritée.

Madame Le Barz est une violoncelliste de talent ; la manière dont elle joua la *Sérénade* de Braga et un morceau de *Chérubin* (Massenet) dénote une vraie artiste.

Et pour terminer la partie chant, madame Collet, dont la belle voix est connue, chanta : *Si tu veux, faisons un rêve*, et *Madame Butterfly*, accompagnée par M^{me} Sartous, excellente artiste, elle aussi.

Madame Collet, comme chaque fois qu'elle se fait entendre, fut très applaudie ; l'éloge de son talent de cantatrice n'est plus à faire.

La partie chant terminée, le rideau tomba pour un entracte. C'est alors qu'arriva Monsieur le gouverneur général venant de Do-Son.

À son entrée dans la salle, l'orchestre joua l'hymne national, écouté debout par tous les assistants. Puis deux charmantes jeunes filles, mesdemoiselles Luho et Néblon, vint lui offrir des fleurs dans sa loge où se trouvait déjà madame Merlin. Remarqué parmi les nombreuses personnalités venues de Hanoï : M. le secrétaire général et M^{me} Robin, madame et monsieur Eckert, résident-maire, madame et M. Le Fol, directeur du cabinet, etc.

L'entr'acte terminé, eut lieu la représentation d'un acte du « Malade imaginaire ».

Mademoiselle Pagani fut une Toinette délurée en diable ; tour à tour soubrette et faux médecin, elle fut à ravir. Monsieur Oppenheim, dans le rôle d'Argan, fut un malade imaginaire blême à souhait ; quant à messieurs Séchaud, Seccotto et Girodolle, ils furent très bons aussi, tous savaient très bien leurs rôles, comme de véritables artistes.

Encore un petit entr'acte et ce fut une pièce en un acte de Daudet, « l'*Œillet blanc* », qui eut les honneurs de la rampe, et obtint un succès bien mérité tant il fut magistralement interprété.

Madame Bonte (le marquis) fut délicieuse au possible, sa désinvolture était tout à fait celle des petits marquis, tour à tour badins ou graves, tels que nous nous les représentions à cette époque terrible de la Révolution. Madame Bonte fut émouvante aussi et nous savons plus d'un des assistants qui y alla de sa petite larme d'émotion pendant que Virginie (M^{lle} Berbié) donnait au marquis le seul œillet qui restât dans le jardin.

M. Briol (le conventionnel) fut un patriote farouche doublé d'un père aimant, au point de trahir son devoir politique. Quant à monsieur Brandela, il fut un officieux [sic : officier], comique au possible.

Une véritable ovation fut faite aux artistes amateurs lorsque la pièce fut terminée. Ce fut un vrai triomphe, dont madame Bonte eût la plus grande part, et ce n'était que justice ; on voit rarement un talent d'amateur comme celui de cette dame.

Et ce fut l'entr'acte. pendant lequel on préparait la scène pour les danses qui devaient être exécutées.

La rideau se leva sur un décor de verdure et sous des jeux de lumière aux couleurs changeantes, un charmant essaim de fillettes parut en scène pour exécuter des rondes bretonnes, et la danse des feux de la Saint Jean.

Les petites danseuses étaient : M^{les} Barondeau, Boubals, Chenu, Cruchet, Calazel, Guiton, Husson. Ménard, Mariaux, Jamard, Lemineur, Pagani, Piveteau, Simon, Sartous, Sourdes et Secotto (?).

Toutes ces fillettes étaient mignonnes au possible, vêtues toutes d'une tunique rose, jambes nues, elles rappelaient les petites Grecques, telles nous les voyons représentées d'après les dessins antiques.

Madame Bonte vêtue d'un péplum, sculpturale, lyre en main, représentait Terpsichore, la muse du chant et de la danse, et annonçait au public chacune des danses exécutées.

La Pavane (Madame et M. Collet) : ce fut un murmure d'admiration, qui les accueillit.

Vêtue d'un costume bleu, minutieuse reproduction de celui que portaient les nobles dames de ce temps là, la danseuse était au bras d'un brillant cavalier empanaché, et l'orchestre à cordes de la société musicale, dirigé par M. Gamet, attaqua l'air authentique de cette danse à la mode sous Louis XIV.

La danse est lente, majestueuse, grave, elle porte bien son nom qui fait penser à l'oiseau au brillant plumage, cette danse importée en France par les Espagnols qui occupaient une partie de notre pays.

Ainsi devait-on danser dans les salons du Louvre, et pour ceux qui aiment l'histoire de notre chère patrie, c'est une de ses pages que nous voyons sur la scène. Louis XIII, la Grande Mademoiselle, Richelieu et tant d'autres noms illustres se présentent à la mémoire.

Aussi les bravos nourris de crépiter, on trépigne d'enthousiasme, madame et monsieur Collet ont bien mérité cette ovation.

Ensuite vinrent deux jolis couples, deux belles marquises en robe de soie blanche à paniers roses, perruque poudrée et mouches, au bras de deux jolis petits marquis en costume d'une exactitude émouvante.

Ils sont migrions, comme ceux que nous voyons reproduits sur les boîtes à dragées d'une célèbre firme, sous l'invocation de M^{me} de Rabutin, Chantal d'épistolaire mémoire.

Et ce sont des gestes gracieux, d'exquises réverences, de beaux coups de chapeaux ; l'allure est lente également, musique très douce, gestes pleins de mignardise. On évoque malgré soi Louis le Bien-Aimé, Versailles, les tendres propos, les soupirs langoureux, la vie insouciante de nos ancêtres à la veille du grand cataclysme qui ébranla bien des trônes, la Révolution, enfin, avec son cortège de douleurs.

Aussi ces belles marquises, mesdemoiselles Yvonne Sourdes et Paulette Néblon, et leurs cavaliers, M^{le} Odette Néblon et madame Bayol sont-elles frénétiquement applaudies.

Alors vient le tour de la Carmagnole, par M^{me} Layec, M^{les} Sourdes, Pagani. et Deschwanden, MM. Layec, Sourdes et Larrivière.

C'est une sorte de farandole : les bons sans-culottes et les tricoteuses dansent en chantant la chanson populaire à cette époque, contre la reine Marie-Antoinette, l'Autrichienne, surnommée Madame Véto. Et on pense à ces bandes avinées, au pillage,

au massacre, toutes ces horreurs que certains mauvais citoyens voudraient voir revenir de nos jours.

Les danseurs sont applaudis chaleureusement, et nous voyons maintenant un beau couple (M^{les} Luho et Segond) l'indolente Joséphine, la future impératrice, et un incroyable ; la tourmente révolutionnaire est maintenant passée, le pays s'est ressaisi, la danse reprend ses droits et c'est aux accents de la *Paloma*, cette langoureuse habanera qui rappelle à l'indolente et volage créole sa Martinique natale : comme ce joli couple évolué gracieusement. Un succès complet, des clameurs d'admiration, récompensent nos charmantes concitoyennes.

Et voici 1850, ou à peu près à cette époque-là, c'est la crinoline, les hommes portent l'habit bleu à boulots d'or, et c'est la valse qui est en faveur, danse très agréable à voir et à exécuter, celle des salons officiels, et, en voyant les danseurs, M^{me} Hammer et M. Nicolas, il nous semble voir, tant ils sont corrects, un jeune attaché et la demoiselle d'un haut fonctionnaire.

Et, au rythme à trois temps, la couple tourne impeccablement, comme on dansait à cette époque, où la danse était soigneusement enseignée par des professeurs de renom aux enfants des familles de ce que l'on appelait la haute société.

Comme pour les danses précédentes, la valse fut applaudie et ovationnée, en la personne des deux élégants valseurs.

M^{le} Marguerite Antoni, avec comme cavalier M. S..., vint donner le fox-trot, et le couple fut très applaudi, plus, même, que ne l'avaient été les danseurs précédents, tant cette danse est maintenant entrée dans le répertoire chorégraphique français.

Nous nous abstiendrons de juger de sa beauté ; nous félicitons cependant les deux danseurs pour la correction avec laquelle ils le dansèrent ; il n'y avait matière à aucune critique... Ils surent garder une attitude décente, ce que ne font pas, généralement, les danseurs, en France surtout, ce qui a valu à cette danse la défaveur qu'éprouvent pour elle certains parents, ainsi que divers surnoms.

M^{me} et M. d'Etchandy dansèrent ensuite le tango tel qu'il se dansait en 1912, presque exactement comme il se danse en son pays d'origine, en Argentine.

Cette danse fut correcte également et les danseurs furent ovationnés et bissés.

Puis vint le tour de la dernière danse, la java. D'abord entra en scène un musicien, son accordéon sur le dos, cigarette au coin de la bouche et costumé en apache.

Et au son de son instrument, un apache également (M. Larivière) et sa... compagne (M^{me} Aureau), tous deux grimés et costumés avec un réalisme étonnant, dansèrent cette dense aimée du peuple spécial des quartiers excentriques. On dirait voir Charlot de la Bastoche avec la môme Nini, venus « en suer une ». Heureusement que ce n'est que pour un instant, cette vision d'une humanité nullement intéressante mais il convient de remarquer, et nous en félicitons les danseurs, qu'ils n'ont pas la touche, l'allure exacte. Il faut « en être » pour avoir cette allure canaille qu'ont ces messieurs et dames de là bas.

Des bravos chaleureux et mérités récompensèrent M. Larivière et sa danseuse.

Et pour finir, ce fut l'apothéose où tous les couples revinrent prendre place en dansant sur la scène, dans leur ordre primitif et encadrer Terpsichore, puis le rideau tomba au milieu de l'enthousiasme général.

Cette matinée fut donc réussie comme aucune de ce genre ne la fut jusqu'ici. Nous remercions bien sincèrement madame Krautheimer qui prit une si grande part à son organisation ainsi que tous les artistes amateurs dont le talent fut tant admiré.

Le programme, bien que long, fut artistique au suprême degré, et personne ne se plaignit de sa durée car le temps passa rapidement.

L'organisation fut parfaite, des buffets abondamment pourvus étaient tenus par mesdames Jusserand, Desjardins, d'Etchandy, Barbotin, Ferrier, Barondeau et Brasey.

Les commissaires étaient MM. Layec, Larivière, Nicolas, Sourdes, Oppenheim et Séchaud.

On peut dire que rien ne laissait à désirer et cette réunion sera certainement le « great event » de la saison d'hiver. On en parlera longtemps.

Nous aimons à penser que le recette a dû être belle et que les personnes distinguées qui dirigent cette œuvre philanthropique des colonies de vacances n'auraient pas lieu de se plaindre, au contraire.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1929)

Vers le théâtre unique. — La Commission plénière théâtrale s'est réunie mardi, à 15 heures, à la résidence supérieure, sous la présidence de M. l'administrateur Servoise, inspecteur des Affaires politiques et administratives au Tonkin.

Haïphong était représenté par M. l'administrateur Bouchet, résident-maire ; MM. Fieschi et Fauvel, conseillers municipaux ; Hanoï par M. l'administrateur Tholance, résident-maire ; M. Bernhard, directeur général des Distilleries Fontaine ; , M. Maurice Koch, chef de bureau de l'état civil ; M. H. de Massiac, directeur de *l'Avenir du Tonkin*.

M. le capitaine de frégate Monguillot pour Haïphong ; M. le docteur Sarrailhé s'étaient excusés.

La commission est d'avis de donner une troupe unique pour Saïgon et le Tonkin (Hanoï, Haïphong), troupe qui jouera en novembre, décembre et avril à Saïgon ; en janvier, février, mars à Hanoï et Haïphong. Partie de cette troupe se déplacerait en fin d'année pour donner entre le 25 et le 31 décembre des représentations au Tonkin pendant les fêtes de la Noël et du Nouvel An.

L'exploitation des théâtres n'aurait pas lieu en régie, mais serait donnée à un concessionnaire qui recevrait une subvention de 34.000 piastres pour la Cochinchine et de 34.000 piastres pour le Tonkin.

L'opéra et l'opéra comique seraient supprimés du répertoire qui ne comprendrait plus que de l'opérette et un corps de ballet et de la comédie.

Le concessionnaire serait désigné en Indochine par les commissions plénières théâtrales.

En cas de conflit, l'arbitrage reviendrait à M. le gouverneur général.

Telles sont les grandes lignes du projet qui a été soumis à M. le résident supérieur Robin, qui a été câblé à Saïgon.

HAIPHONG
La Question théâtrale

Une lettre et un télégramme de M. Bourrin
(*Le Colon français*, 30 mars 1929)

Jeudi vers 16 heures, j'ai reçu de M. Bourrin le télégramme suivant :

Vous demande instamment publier ma lettre 24 courant.

Proteste, par ailleurs, contre nouvelle inexactitude que commettez car ai adressé directement à administrateur-maire Haïphong le neuf mars propositions strictement conformes à celles concernant projet Saïgon future dont ai saisi même jour gouverneur général. Amicalement — Bourrin.

M. Bourrin prétend que j'ai commis une nouvelle inexactitude en publant :

« Or, à la date du 27 mars 1929, les édiles de Haïphong n'avaient été saisis d'aucune proposition, ni d'Indochine films et cinémas, ni de M. Bourrin, si la municipalité avait été informée de ces propositions par le gouvernement du Protectorat. »

Les édiles : ce sont les conseillers municipaux.

La municipalité : c'est M. l'administrateur-maire Bouchet et ses bureaux.

Cela fait deux.

J'ai dit que les édiles n'avaient pas été saisis de la proposition de M. Bourrin, ce à la date du 27 mars 1929. Je vais prouver que je n'ai pas commis une nouvelle inexactitude.

Dans cette affaire, il ne tenait qu'à M. Bourrin de me bien renseigner et il ne m'a rien dit. J'ai été plus loquace que lui sur le plateau du théâtre de Hanoi ; mais il craignait, à ce moment, de froisser M. le résident supérieur Robin. M. Bourrin s'apercevra, un peu tard, que mes « tuyaux amicaux » valaient mieux que les « promesses dorées » de certains hauts fonctionnaire qui ont joué double jeu dans cette comédie parce qu'ils y avaient un intérêt. Je n'en avais qu'un seul : amicalement, voir M. Bourrin sortir des ennuis dans lesquels il se débattait financièrement parlant ; et si je lui fis part d'une conversation, bien avant la réunion de la commission théâtrale plénière, qui pouvait lui être utile, c'était dans son intérêt propre, non dans le mien ni d'aucun de ses concurrents avec lesquels je n'ai aucune relation.

*
* *

M. Bourrin a adressé le 9 mars 1929 à la municipalité de Haïphong, M. l'administrateur-maire en l'espèce, « des propositions strictement conformes à celles concernant le projet d'une saison future » dont il avait saisi le même jour le gouverneur général.

Le lundi 11 mars 1927, le conseil municipal s'est réuni. On parla de la question théâtrale. Et voici ce que j'ai publié dans *Le Colon français*, n° 475, du jeudi 14 mars 1929, sous la rubrique : « Le conseil municipal de Haïphong » :

À propos de la suppression de la prochaine saison théâtrale, M. le docteur Forest estime que le conseil aurait dû être consulté avant que la commission décidât de la suppression. Les conseillers délégués étaient partis pour Hanoï avec une mission nettement définie ; celle de nommer un directeur des théâtres, et non pour accepter la suppression de la prochaine saison théâtrale.

M. Chenu fait remarquer que les délégués du conseil municipal ont assumé une lourde responsabilité et outrepassé leurs pouvoirs.

M. Robert est aussi de cet avis et proteste contre la suppression.

Mais comme, par consultation à domicile, le conseil a accepté la suppression par 13 approbations, 2 refus et 2 abstentions, M. l'administrateur-maire fait remarquer que la question ne se pose plus, le conseil ayant approuvé la suppression de la saison.

Morale : Les municipes n'ont qu'à refuser de siéger à domicile, ce qui est illégal et contraire aux règlements, lois et décrets régissant les municipalités.

M. l'administrateur-maire Bouchet (la municipalité) n'a donc pas saisi l'occasion offerte par le docteur Forest de déclarer à son conseil municipal : « Messieurs, à propos de théâtre, j'ai reçu hier, ou ce matin, la proposition suivante M. Bourrin. Nous allons l'examiner. »

Depuis, plusieurs conseillers municipaux m'ont affirmé qu'ils avaient eu connaissance de la proposition de M. Bourrin par l'article du *Courrier d'Haïphong* et que M. l'administrateur-maire Bouchet ne les avait pas consultés à domicile pour ces nouvelles propositions de M. Bourrin.

Ai-je commis une nouvelle inexactitude ? Non. Selon mon habitude, j'ai dit la vérité. Elle ne fait pas plaisir à tous les gens empressés, par devant, à vous promettre la lune à un mètre, et qui, par dernière, vous applique le coup de trique sur la tête.

Maintenant, à la date du 21 mars 1929, surgit la proposition d'Indochine films et Cinémas dont j'ai eu connaissance par les journaux de Saïgon — *Opinion*, *Impartial*, *Réveil saïgonnais*, *La Dépêche* — qui l'ont publiée ce jour là.

Ai-je commis une nouvelle inexactitude ? Non.

Me contentant de mon rôle d'informateur, de publiciste, j'ai dit ce que je savais.

Je suis patient. La suite m'apprendra certainement le secret des attitudes successives de M. Bourrin, de M. de la Pommeraye, de M. Robin, de M. Servoise, de MM. Tholance frères, de M. Alfred Bouchet, de la Banque de l'Indochine, des membres dès commissions théâtrales plénières et locales.

Je ramasserai, peut-être, le pendu à terre, pour le secourir, et non pour avoir un peu de bonheur en mettant dans ma poche un morceau de la corde qui le soutenait.

Je maintiens ce que j'écrivais le 23 mars 1929, dans *Le Colon français*, n° 479 :

Nous approuverions la nomination de M. Claude Bourrin et de madame Bourrin même, comme professeurs de déclamation au Conservatoire de musique de Hanoi aux appoinements mirifiques de 2.000 piastres par mois, si tel est le bon plaisir du dictateur M. Robin ; mais nous protestons contre cette comédie burlesque dans laquelle résidents-maires de Hanoï et de Haïphong, membres de la commission plénière théâtrale, par leurs agissements, leur volte-face, leurs virevoltes, se couvrent de ridicule en jonglant avec les piastres du contribuable, en se payant la tête du « populo » des galeries qui les siffle. Et n'oublions pas qu'il a acheté ce droit à la porte en entrant au théâtre.

M. Bourrin sait bien que je représente seulement le « populo ». Les Phynanciers ne sont pas dans ma cité ! S'il l'a cru, tant pis pour lui. Ce n'est pas un phynancier qui l'a sorti de sa situation difficile à Paris. C'est un homme extrêmement bon qui ne craignit pas d'engager sa signature personnelle, de la donner aux phynanciers, pour qu'il puisse tenir ses engagements d'une deuxième saison théâtrale... sans manifestation d'art. Il fallait, encore, écouter cet homme là, M. Bourrin, et non les autres... (C'était ma souscription spontanée, M. Bourrin, et vous l'oubliez), vous n'auriez pas à attendre pour connaître, peut-être, le secret de mes attitudes successives ! En attendant, je continuerai à soutenir votre effort, comme je l'ai toujours dit et l'ai toujours fait — vous ne pouvez le nier — et je vous en ai donné la preuve à maintes reprises. Seulement, si je vous ai fait part de ce que je savais, — vous ne m'avez certainement pas pris au sérieux à cette époque — vous avez oublié de me faire part de vos intentions, de me renseigner sur les propositions que vous faisiez.

Vous n'avez pas vu que les « camarades syndiqués », ceux qui ont probablement l'honneur de tenir une plume en puisant leur inspiration au barème de la publicité, avaient préparé le nœud coulant et la planche pourrie sur laquelle vous vous êtes engagée afin que vous soyez le pendu ! Mon rôle ne sera pas pas celui de Mac-Nab : je n'irai pas chercher le gendarme pour vous dépendre, en pensant que nous n'êtes pas mort !

Le mardi 26 février 1929, dans *Le Colon français*, n° 468, j'écrivais :

« Selon nous, écrit Massiac dans *L'Avenir du Tonkin*, M. Bourrin espérait pouvoir s'entendre avec Saïgon pour donner à son passage dans cette ville quelques représentations ; l'accord n'a pu se faire, d'où sa décision.

Restaient en présence M. Hesse, M. Breton-Caubet, M. Dupuy ; les candidatures de deux autres postulants ne pouvant pas être examinées parce qu'irrégulières.

Au cas où M. le résident supérieur ne partagerait pas l'avis de la Commission plénière théâtrale quant à la suppression de la saison, le nom de M. Dupuy serait soumis à son agrément.

Il appartient à M. Robin de se prononcer.

M. Bourrin est hors de cause puisqu'il abandonne la lutte et a demandé sa réintégration dans l'Administration.

Reste M. Dupuy. Que M. Robin nous le donne. Ses troupes valaient bien celles de M. Bourrin et ce directeur sut gagner de l'argent dans l'affaire des théâtres du Tonkin où M. Bourrin sut en manger.

Que M. Robin ne soit pas plus royaliste que le roi d'Annam et ne cède pas à la pression des Tholance frères and Cy ! Qu'il donne au Tonkin une saison théâtrale. La liquidation des comptes Bourrin doit être réglée personnellement par ceux là qui ont engagé leurs capitaux dans une opération malheureuse. S'il y avait eu bénéfices, ils n'auraient pas appelé les cochons de payant au partage ! »

À cette époque, M. Bourrin vous n'avez pas protesté et pourtant vous receviez *Le Colon français* dont je vous fais le service.

Je vous cède la place et laisse le lecteur juge. Il pensera, peut être, que je devais publier votre lettre que si vous me le demandiez instantanément. Votre désir est pour moi un ordre ; mais vous ne prétendrez pas que c'est moi qui vous ai passé le nœud coulant du pendu. Votre suicide est volontaire. *Requiescas in pace ! Amen !*

Hanoï, le 24 mars 1929

Cher monsieur Tirard.

Je suis votre ami, m'avez-vous dit à plusieurs reprises. Si être l'ami de quelqu'un consiste à le contrecarrer dans ses desseins les plus légitimes, vous êtes certainement mon meilleur ami. Mais les lecteurs du *Colon français* croiraient, si je me tenais coi, que vous n'êtes pas payé de retour. Pour leur montrer combien je vous aime, je me résous donc à projeter quelque lumière sur la mauvaise besogne que vous êtes en train d'accomplir.

Dans l'espoir qu'un arrangement avec la Cochinchine me permettrait de tenter une troisième saison avec de meilleures chances de succès financier, je m'étais porté candidat à l'appel d'offres pour l'exploitation des théâtres du Tonkin en 1929-1930.

Renseignements pris auprès de la municipalité de Saïgon, elle ne pourrait allouer au directeur du Tonkin s'arrêtant au passage que 200 piastres par représentation, soit 6.000 piastres pour les 30 représentations projetées nécessitant un arrêt de 45 jours à Saïgon. Cet appoint étant insuffisant pour que je puisse assumer une troisième fois les risques de l'entreprise du Tonkin, je retirai ma candidature la veille du jour fixé pour la réunion de la commission théâtrale plénière.

Vous prétendez que je devais courir ma chance jusqu'au bout. En vertu de quel dogme ? Pourquoi, étant résolu à ne pas reprendre la direction dans les conditions précaires résumées par l'appel d'offres, aurais-je laissé errer les membres de la commission théâtrale ? Pour qu'ils me renouvellent dans mon privilège, quitte à leur tirer aussitôt après ma révérence ? C'était, pour une satisfaction seulement probable et purement platonique, obliger la commission à se réunir de nouveau. C'était retarder la solution d'une manière préjudiciable à l'intérêt du public et des contribuables (qui vous tient tant à cœur), c'était jouer une comédie enfantine dont, au surplus, j'aurais fait les frais, la confiscation du cautionnement étant de règle en pareil cas.

Feignant d'ignorer la valeur des mots, vous écrivez en substance qu'ayant renoncé un jour à la direction théâtrale, je ne saurais être admis maintenant à y prétendre de nouveau avec des propositions nouvelles⁵. Or, vous savez très bien que j'ai renoncé seulement à la direction théâtrale déficitaire, ce qui n'est pas précisément la même chose. Vous écriviez le 7 février :

⁵ N. D. L. R. — M. Bourrin teint d'ignorer qu'il n'était pas seul candidat à la direction théâtrale, et que MM. DUPUIS et BRETON-CAUBET ont été écartés parce que la commission théâtrale plénière a décidé la suppression de la saison théâtrale 1929-30. Ces deux directeurs étaient candidats à la direction déficitaire pour M. Bourrin. Cet aveu confirme ce que nous avons écrit à ce sujet. La manœuvre BOURRIN-Commission théâtrale plénière était enfantine.

« La manière dont les subventions sont accordées avec un cahier des charges stupide écarte les directeurs d'entreprise théâtrale qui ne font pas du théâtre pour l'art ». J'ai fait de l'art deux ans durant, suis-je donc condamné à en faire toujours ? Encore faudrait-il, en compensation de pertes sévères, avoir la sympathie assurée de tous ceux qui ont, en ce pays, l'honneur de tenir une plume⁶ !

Ayant momentanément renoncé à l'entreprise du Tonkin, je n'avais plus, après avoir réembarqué mes artistes, qu'à solliciter — ce que je fis — ma réintégration dans l'administration indochinoise ; car nulle souscription du *Colon français* ne m'a mis en situation d'attendre sous l'orme des jours meilleurs à échéance lointaine⁷.

J'appris ensuite que le gouverneur général, ayant approuvé les conclusions unanimes de la commission théâtrale, des conseils municipaux et du résident supérieur, les théâtres du Tonkin resteraient fermés durant l'hiver 1929-1930. Je savais déjà qu'il en serait de même à Saïgon où la Commission municipale avait renoncé à désigner un directeur faute de temps pour faire appel aux candidats de France et le seul candidat possible sur place (Bourrin) étant supposé avoir déjà traité avec le Tonkin (déclarations du président de la commission municipale le 14 février). Le moment me parut alors favorable pour proposer une formule de troupe unique, mieux susceptible de réussite que la première. En effet, le terrain est libéré à présent de la régie municipale à laquelle les Cochinchinois ont renoncé d'eux-mêmes. L'inégalité des charges entre les deux pays et la répartition équitable des représentations entre le Nord et le Sud, difficultés presque insurmontables avec la saison de six mois primitivement envisagée, sont résolues facilement avec la solution que je propose d'une saison de quatre mois. J'ai conscience d'avoir donné, tant à Saïgon en mars-avril 1928, qu'au Tonkin depuis deux années, des représentations d'un niveau artistique honorable et je crois pouvoir compter ici et là sur les suffrages en plus grand nombre.

J'ai donc soumis aux autorités qualifiées le projet qui a été résumé par le *Courrier d'Haïphong* et l'*Avenir du Tonkin*.

J'attends maintenant l'acceptation ou le rejet de mes propositions auxquelles qui de droit demeurera libre, le cas échéant, de préférer toute autre combinaison parmi celles qui lui auraient été soumises d'autre part.

Tels sont les faits dans l'ordre chronologique. Je vous mets au défi de soutenir encore qu'ils ne procèdent pas d'un enchaînement normal⁸ et que j'ai voulu me moquer du public et des contribuables⁹.

Vous n'avez pas le droit de qualifier de manœuvre les tentatives parfaitement naturelles, loyales — et faites au grand jour — d'un directeur malchanceux qui vise uniquement à rétablir par le théâtre sa situation compromise par le théâtre¹⁰.

Libre à vous, certes, de combattre mon projet en soi et d'en démontrer les insuffisances. Mais s'il vous est facile d'inventer de soi-disant tractations pour le rachat de mes décors ou de supposer fantaisistiquement ma nomination à un poste imaginaire du conservatoire, vous seriez sans doute plus embarrassé pour dire avec précision ce qui dans mes propositions desservirait les intérêts du public et des contribuables.

⁶ N. D. L. R. — Ce qui ne plaît pas à M. Bourrin, c'est l'indépendance de mon caractère ; ma plume n'est pas au service d'une société anonyme ni de l'avocat de la B.I.C. Voilà ce qui vous choque mon ami Bourrin !

⁷ N. D. L. R. — Soyez logique avec vous-même, Bourrin ; un peu plus haut, vous dites n'avoir renoncé qu'à la direction déficitaire. Il était donc dans votre intention en réintégrant dans l'administration de proposer votre petite combine. Pourquoi j'ai offert qu'on vous nommât professeur de déclamation au conservatoire de musique. Il est encore temps de réparer et, avec l'autorisation du *dictateur* Robin, je peux ouvrir une souscription publique... pour vos amis, afin qu'ils soient remboursés de leur mise de fonds dans votre entreprise déficitaire.

⁸ N. D. L. R. — Nous ajouterons : et combiné d'avance, si vous le voulez bien : ce d'après vos déclarations.

⁹ N. D. L. R. — Pas vous, mais Tholance frères et Cy.

¹⁰ N. D. L. R. — J'ai le droit de dire que des manœuvres ont été faites pour écarter les candidats DUPUIS et BRETON CAUBET, la commission leur ayant fermé la porte au nez parce que vous n'étiez plus candidat.

Une fois cependant, sortant de vos dissertations nébuleuses, vous avez voulu me donner des conseils pratiques. Reprenant une information du *Courrier saïgonnais*, vous disiez : 200 piastres allouées par la municipalité de Saïgon ajoutées à 800 piastres de recette moyenne, cela faisait pour les 30 représentations qu'il voulait donner au passage à Saïgon, 30.000 piastres, lesquelles, cumulées avec les 34.000 de la subvention du Tonkin, auraient permis à M. Bourrin de tenter la chance une fois de plus. « Et vous terminiez par cette question chargée de lourds sous-entendus et en même temps prodigieusement naïve :

« Pourquoi, dans ces conditions, M. Bourrin a-t-il abandonné la lutte ? »

Je vais éclairer pour vous le mystère :

C'est que les 800 p. de moyenne ne m'étaient nullement garanties pour les 30 représentations ; c'est que 30 représentations, cela suppose un séjour à Saïgon d'un mois 1/2 ; c'est que les artistes — race de bandits ! — auraient exigé des appointements durant le séjour en Cochinchine et des appointements plus élevés — les canailles ! — sous le prétexte, d'ailleurs fondé, que le prix des pensions est plus élevé à Saïgon qu'à Hanoï et Haïphong ; c'est que les costumier, bottier, perruquier, éditeurs de musique et autres fournisseurs — tous malfaiteurs à escopette — auraient cru devoir me demander un supplément pour l'immobilisation plus longue de leurs matériels ; c'est que le représentant des droits d'auteurs, l'imprimeur d'affiches et beaucoup d'autres méprisables personnalités saïgonnaises avides de gain — tout le monde n'est pas comme vous et moi — auraient finalement réduit mon bénéfice à une somme insuffisante pour parfaire le déficit en perspective d'une troisième saison au Tonkin.

Dire que ce sont des calculateurs comme vous qui m'ont représenté comme incapable de gérer le budget commercial de mon entreprise. Si encore vous étiez sincère !

Le 19 février dernier vous écrivez :

« La régie de Saïgon permettra au gouvernement général de connaître exactement les besoins du théâtre cochinchinois à un cent près ; la situation de M. Bourrin au Tonkin, qui veut que son théâtre soit en régie commerciale, apportera au gouvernement les mêmes éléments d'appréciation précise. Dès lors, le juge suprême, M. Pierre Pasquier, pourra discerner en toute connaissance de cause et dire si les théâtres de Saïgon et du Tonkin peuvent continuer à ouvrir leur porte annuellement en jouissant d'une subvention insuffisante.

Personne ne saurait blâmer le chef de la colonie qui déciderait, documents financiers en mains, que pour posséder des troupes théâtrales dont se contenteraient plusieurs chef-lieux d'arrondissement, même des chef-lieux de département de France, il serait nécessaire d'inscrire au budget une dépense obligatoire de X... piastres (justification apportée par les précédents invoqués). » On nous comprendra et voudra que le théâtre vive au Tonkin et en Cochinchine, non pour la satisfaction des gens d'affaires mais pour le public »...

Un mois après, vous soutenez une thèse opposée¹¹ : on aurait dû, quoi qu'il arrive, demeurer dans le cadre de l'appel d'offres, impliquant une subvention limitée à 34.000 piastres, et désigner à tout prix l'un des candidats qui s'étaient mis sur les rangs (ceci bien qu'ayant la certitude, documents financiers en mains, que le candidat choisi irait à un échec financier).

Quand faut-il vous prendre au sérieux¹² ? Avouez que si quelqu'un se moque du public, ce n'est pas celui qu'on pense. Car ce n'est pas moi qui ai révélé au public

¹¹ N. D. L. R. — Je ne soutiens pas une thèse opposée. J'enregistre votre abandon. Je marque les coups et je mets en garde le gouvernement du Protectorat contre les réclamations de candidats en règle, évincés par ce que tel est le bon plaisir du Prince. Il fallait vous remuer le 20 février et non le 9 mars.

¹² N. D. L. R. — Quand vous ne jouerez plus la comédie.

l'existence du « généreux donateur » de Saïgon qui tira 18.000 piastres de son gousset pour rapatrier les artistes abandonnés par leur directeur Godefroy ? Ce qu'on a du rire quand *Le Colon* est arrivé en Cochinchine¹³ !

Soyons patients ! La suite nous apprendra peut-être le secret de vos attitudes successives. En attendant, continuez à soutenir mon effort comme vous dites l'avoir toujours fait. Mais n'est-ce pas un peu comme ça que la corde soutient le pendu ?.

Bien cordialement vôtre

Bourrin

CHRONIQUE DE HAIPHONG
28 AOÛT
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 octobre 1931)

LE THÉÂTRE EST RÉPARÉ. — Les grosses réparations qui durent être exécutées d'extrême urgence à notre théâtre municipal sont terminées, et l'édifice est maintenant plus solide qu'il le fût jamais, et, de plus, on a employé des matériaux autrement résistants que ceux utilisés lors de sa construction, pour laquelle on se montra bien coulant à l'époque, mais c'est une histoire réglée, la plupart des intéressés sont morts, laissons-les.

Pour remettre l'édifice en état, il fallut le trancher en deux par le travers, et consolider la coupole qui menaçait de s'effondrer sur la tête du public.... Pour peu que le ténor ou le baryton eussent été originaires de Marseille, nous n'y coupions pas.

Tout est solide maintenant, les dernières traces des travaux sont en voie de disparition, notre scène peut à nouveau accueillir les « m'as tu vu ? » et cabotins divers, aussi bien que les artistes de talent. Mais si le théâtre est prêt, les poches du public ne le sont pas.

Et les travaux, si habilement exécutés par M. Fénies¹⁴, vont avoir le temps de se tasser et de sécher convenablement.

« L'Arlésienne » à Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1935, p. 1)

Il est, pensons-nous, superflu d'insister sur l'intérêt et l'utilité de l'œuvre de la Croix-Rouge, au profit de laquelle la « Société Musicale » de Haiphong donnera, le samedi 25 février 1935, à 21 h. 30, une représentation de gala au théâtre municipal. Aussi croyons-nous inutile d'inciter nos compatriotes de Hanoï à suivre l'exemple de madame la générale Verdier et de madame Tholance qui ont bien voulu accepter de présider cette fête, étant persuadés que leur générosité, et aussi leur éclectisme — car la pièce qui sera présentée est de choix — les feront se rendre en foule à cette manifestation qui réunira ces trois qualités : art, par son programme, élégance, par les jolies toilettes que sortiront nos charmantes concitoyennes, et charité, par le but poursuivi.

Nous avons montré, dans un précédent article, combien les organisateurs de la soirée avaient été heureux en choisissant « L'Arlésienne » pour mettre à leur programme. Des indiscretions nous permettent d'assurer que la pièce sera montée avec un éclat tout particulier. C'est madame J. P. Bodros, récemment de retour au Tonkin, où son talent de grande artiste a bien souvent été applaudi et apprécié, qui met en

¹³ N. D. L. R. — On n'a pas ri. L'information avait été publiée par tous les journaux de Saïgon dans lesquels je l'ai prise.

¹⁴ Georges Fénies (1899-1945) : ingénieur E.C.P., entrepreneur à Haïphong.

scène, avec un soin jaloux, nous pouvons même écrire avec piété, le chef-d'œuvre de Daudet, et interprétera le rôle principal qu'elle joua déjà plusieurs fois en France, avec un succès constant, — puisque nous avons pu lire, entre autres, sur la « Dépêche de Brest » du 28 juin 1928, dans le compte-rendu d'un gala donné pour l'œuvre des tuberculeux où elle avait prêté son concours :

« C'est madame Jeanne-Pierre Bodros qui tenait encore le rôle prépondérant de Rose Mamai. Son talent, que tout Brest tient en haute estime, n'a peut-être jamais paru plus beau, plus complet, plus soutenu, qu'en ce rôle de mère dont elle rend toutes les nuances avec une force d'émotion, une sincérité d'accent telles que toute la salle éclate en bravos. »

À côté d'elle, la phalange des excellents acteurs de la « Société musicale » de Haïphong qu'il nous fut donné d'apprécier à Hanoï ans *Topaze* — *La Lettre* — *Une Femme ravie*, sera à la hauteur de la difficile tâche entreprise.

Et ce n'est pas tout : grâce à l'amabilité de M. Tardieu, des élèves de l'[École des Beaux-Arts](#) ont brossé des décors nouveaux qui nous rendront l'atmosphère de la Provence. Et des chœurs de 40 exécutants, sous la direction de M^{me} Lotzer¹⁵, interpréteront la partition musicale de Bizet qui donne à la pièce, en la complétant, tout son cachet et sa ferveur. Ajoutons que la talentueuse cantatrice Marie-France de Montaut, soliste des grands concerts parisiens, a bien voulu accepter d'y apporter le concours de sa voix au timbre si prenant et unanimement goûté.

Tout ce que nous venons de dire ne laisse-t-il pas présager mieux qu'une réussite ? Nous le souhaitons ardemment, et pour l'œuvre, et pour les organisateurs qui se dépensent sans compter.

On nous communique que les personnes d'Hanoï qui désirent retenir des places peuvent le faire en téléphonant tous les jours, jusqu'au 25 février, à la « Société musicale », téléphone 427 — Haïphong.

¹⁵ Épouse de l'administrateur-maire de Haïphong.